

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES
MINES ET DES CARRIÈRES**

**CADRE SECTORIEL DE DIALOGUE
« MINES, CARRIÈRES ET ÉNERGIE »
(CSD-MCE)**



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

RAPPORT SECTORIEL DE PERFORMANCE DE L'ANNÉE 2015

Mars 2016

SOMMAIRE

SIGLE ET ABREVIATION	3
INTRODUCTION	5
I.ÉTAT DE LA RÉALISATION DES MESURES ET ACTIONS SECTORIELLES ET SITUATION DES INDICATEURS SECTORIELS EN 2015	6
I.1 Secteur des mines	6
I.2 Secteur de l'énergie	15
II. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES PROJETS ET PROGRAMMES SECTORIELS	28
II.1 Les projets et programmes du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières en cours d'exécution sont présentés dans le tableau ci-dessous.	28
III. ÉTAT DU FONCTIONNEMENT DU CSD EN 2015 ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS	31
IV. ÉVALUATION 2011-2015 DE LA CONCRÉTISATION DES ORIENTATIONS DE LA SCADD RELEVANT DES DOMAINES PRIS EN CHARGE PAR LE CSD..	32
V.1 L'état de mise en œuvre des orientations dans le secteur des mines	32
V.2 L'état de mise en œuvre des orientations dans le secteur de l'énergie	34
CONCLUSIONS	39
ANNEXES	41

SIGLE ET ABREVIATION

ADECIA	Agence pour le Développement de la Coopération Internationale dans les domaines de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
AFD	Agence Française de Développement
AFD	Agence Française de Développement
AMI	appel à manifestation d'intérêt
AN	Assemblée Nationale
ANEEMAS	Agence Nationale pour l'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisée
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BID	Banque islamique de développement
BNAF	Brigade Nationale Anti-Fraude de l'or
BOA	Bank Of Africa
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BT	Basse tension
BUMIGEB	Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
CAB	Cabinet
CAM	Commission d'attribution des marchés
CICAFIB	Comité Interministériel chargé de la Coordination des Activités de promotion des Filières Biocarburants
CNRST	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CNT	Conseil National de la Transition
COTEVAL	Commission technique de vérification des Avant-projets de lois
COTEVE	Comité Technique sur les Evaluations Environnementales
CSD-MCE	Cadre Sectoriel de Dialogue Mines Carrières et Energie
CTP	Comité Technique Préparatoire
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DAJC	Direction des Affaires Juridique et du Contentieux
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DDO	Distilated Diesel Oil
DGC	Direction générale des carrières
DGCM	Direction Générale du Cadastre Minier
DGCMEF	Direction Générale
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGD	Direction Générale de la Douane
DGE	Direction Générale de l'Energie
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGI	Direction générale des impôts
DGI	Direction Générale des Impôts
DGMG	Direction générale des mines et de la géologie
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ENSIF	Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs de Fada
ERD ZIGO	Electrification Rurale Décentralisée des provinces du ZIRO et du GOURMA
FDE	Fonds de Développement de l'Electrification
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial

FSID	Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement
HFO	Heavy Fuel Oil
IDA	Association internationale de développement
IRED	Initiative Régionale pour l'Energie Durable
ITIE	Initiative de Transparences dans les Industries Extractives
JPC	Journée de Promotion des substances de Carrière
JPEE	Journées de Promotion des Economies d'Energie
KV	Kilovolt
KWc	Kilowatt crête
LED	Lampadaires Existants par des Lampes
MATD	Ministère de l'Aménagement Territorial et de la Décentralisation
MATS	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Sécurité
MCPEA	Ministère du commerce, de la promotion des entreprises et de l'artisanat
MEMC	Le Ministère de l'Energie des Mines et des Carrières
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MME	Ministère des Mines et de l'Energie
MT	Moyenne tension
MW	Mégawatt
MWc	Mégawatt crête
ONG	Organisation non gouvernementale
PABL	Société Pan African Burkina Limited
PACDE	Projet d'appui à la Compétitivité et au Développement des Entreprises
PADSEM	Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier
PAR GS	Programme d'appui au renforcement de la gestion des finances publiques volet statistiques
PASE	Projet d'Accès aux Services Energétiques
PASEL	Projet d'Appui au Secteur de l'Electricité
PIB	Produit Intérieur Brut
PIE	Producteur Indépendant d'Energie
PM	Premier Ministère
POSEM	Politique Sectorielle des Mines
POSEN	Politique Sectorielle de l'Energie
PRIELER	Projet de Renforcement des Infrastructures Electriques et d'Electrification Rurale
PROMIN	journées de Promotion Minière
PS	Perception Spécialisée
PTF	Partenaire technique et financier
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SCDGI	Système de Câble De Garde isolé
SFI	Société Financière Internationale
SG	Secrétariat Général
SLCD	Service Laïc de Coopération et de Développement
SMB	Société minière de Belahourou
SONABEL	Société Nationale de l'Electricité du Burkina
STN-SCADD	Secrétariat Technique National de la SCADD
TDE	Taxe de Développement de l'Electrification
TDE	Taxe de Développement de l'Electrification
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

Le Ministère de l'Énergie des Mines et des Carrières (MEMC) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'énergie et de mines. Les politiques sectorielles de l'énergie et des mines opérationnalisent les stratégies en matière d'énergie et de mines définies dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) qui est le référentiel national en matière de politique de développement économique et social et dont le premier cycle couvre la période 2011-2015.

Conformément au mécanisme de coordination et de supervision de la mise en œuvre de la SCADD, le Cadre Sectoriel de Dialogue « Mines, Carrières et Énergie (CSD-MCE) » assure la supervision de la mise en œuvre de la Politique sectorielle des mines (POSEM) et de la Politique sectorielle de l'énergie (POSEN). Le CSD-MCE regroupe l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur des mines et carrières et de celui de l'énergie. Il est composé de l'administration centrale et déconcentrée, le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers et fonctionne sous la présidence du Ministre de l'énergie, des Mines et des carrières.

A l'instar des autres CSD, le CSD-MCE organise chaque année deux revues sectorielles dont l'une annuelle et l'autre à mi-parcours. Au cours de la revue sectorielle annuelle, il est examiné et approuvé le bilan de la mise en œuvre des mesures et actions au 31 décembre de l'année antérieure.

Le présent document dresse le bilan des réalisations de l'année 2015 au 31 décembre dans les secteurs de l'énergie et des mines. Il énonce les perspectives pour les années à venir.

I. ÉTAT DE LA RÉALISATION DES MESURES ET ACTIONS SECTORIELLES ET SITUATION DES INDICATEURS SECTORIELS EN 2015

I.1 Secteur des mines

Les orientations pour le secteur minier sont définies dans l'axe 1 de la SCADD, intitulé « Développement des piliers de la croissance accélérée » et dans son programme « Développement des secteurs prioritaires ».

Le programme « Mines et Carrières » se fixe comme objectif de promouvoir le secteur minier pour en faire un levier de développement durable. Cet objectif est conforme à l'option du Gouvernement qui veut faire du secteur minier, un véritable vecteur de la dynamique de développement durable du pays, tel que indiqué dans la SCADD.

Au cours de l'année 2015, les activités de recherche et d'exploitation minières se sont poursuivies malgré la baisse du cours mondial de l'or. A cela s'ajoutent d'une part, la crainte des investisseurs suite à la crise sociopolitique qu'a connue le Burkina Faso en 2014 et 2015 et d'autre part, la crise financière internationale qui ne favorise pas la mobilisation des ressources auprès des partenaires financiers.

Néanmoins, les prévisions de production minière de l'année 2015 se sont confirmées malgré les contextes national et international difficiles.

Le bilan de la mise en œuvre des mesures et actions du secteur des mines au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

1.01 Elaborer les cartes géologiques et hydrogéologiques à l'échelle 1/200 000

En 2015, cette mesure consistait à :

- la finalisation des travaux de révision des cartes géologiques des feuilles de Niellé et de l'Oudalan à l'échelle 1/200 000 ;
- la poursuite de la révision des feuilles Gaoua-Batié, Banfora-Kong et de l'élaboration de la carte hydrogéologique du bassin de Nakanbé à l'échelle 1/200 000 ;
- l'évaluation du potentiel minier et énergétique du Burkina Faso.

A ce niveau, on peut noter que :

- la cartographie géologique à l'échelle 1/200 000 de la feuille de Niellé est entièrement achevée. La carte et la notice explicative sont en instance de validation ;
- la révision de la carte géologique à l'échelle 1/200 000 de la feuille de l'Oudalan a été couverte à 100% de sa superficie en levé géologique, les études de lames minces déjà confectionnées sont en cours et la maquette de la carte est en cours de finalisation ;
- la révision de la carte géologique à l'échelle 1/200 000 de la feuille de Gaoua-Batié a atteint un taux de couverture en levé géologique de 100%. Une carte d'affleurement de la zone couverte existe, les travaux d'élaboration de maquettes lithologique et structurale ont démarré et un rapport technique est en cours de finalisation ;
- la révision de la carte géologique à l'échelle 1/200 000 de la feuille de Banfora-Kong qui est en cours a été couverte en levé géologique à 100%. Une carte d'affleurement et une maquette existent.

Les travaux de cartographie géologique à l'échelle 1/200 000 inscrits dans le programme d'activités 2015 sont évalués à un taux de couverture de 72% du territoire national au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de l'évaluation du potentiel minier et énergétique du pays, les travaux suivants ont été réalisés :

- la cartographie des substances utiles de la Région des Hauts-Bassins est achevée. Une notice d'utilisation est en cours de réalisation ;
- la cartographie des substances utiles de la Région du Centre-Ouest démarrée en 2013 est à un taux de réalisation de 70% ;
- l'anomalie Uranium de Villy (Koudougou) a fait l'objet d'un contrôle au sol et des résultats encourageants ont été obtenus. Des travaux complémentaires (la géochimie sol et roche) sont en cours;
- concernant l'anomalie Uranium de Bongo (Koudougou), les résultats d'analyse de laboratoire sont en phase d'interprétation, une carte géophysique existe et un rapport technique est en phase d'élaboration ;
- des contrôles d'autres anomalies uranium (Mangognandougou, Klesso et Manga) sont en cours de réalisation. Les résultats de laboratoire d'analyse sont attendus, les travaux réalisés sont estimés à 25%.

La carte interprétative des zones cibles est en cours d'élaboration avec un taux d'exécution de 65%.

Le taux d'exécution physique au 31 décembre 2015 est estimé à 80%.

Le taux d'exécution financière au 31 décembre 2015 est de 56%.

Les étapes restantes dans la réalisation de cette mesure sont :

- la validation des cartes de Niellé et de l'Oudalan ;
- les analyses de laboratoire et les interprétations des données de production de la carte interprétative des zones cibles.

1.02 Elaborer les normes et spécifications techniques de production des cartes à l'échelle 1/100 000 et 1/50 000

En 2015, cette mesure consistait à :

- la poursuite de l'élaboration des normes de production des cartes géologiques aux échelles 1/100 000 et 1/50 000 avec l'accompagnement du PADSEM ;
- l'élaboration des cartes géologiques à l'échelle 1/100 000.

L'élaboration des normes et spécifications techniques pour la réalisation des cartes aux échelles 1/50 000 et 1/100 000 est une activité inscrite dans le cadre du PADSEM (Cartographie géologique de révision à l'échelle 1 / 200 000 ; l'actualisation de la carte géologique et des indices minéraux à l'échelle 1 / 1 000 000 ; l'élaboration de normes et spécifications techniques pour l'établissement des cartes géologiques aux échelles 1 / 50 000 et 1 / 100 000).

Pour sa mise en œuvre un consultant a été recruté en juin 2015 et le contrat est en cours de signature. Le démarrage des travaux est prévu au premier trimestre 2016.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 80%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 0% au 31 décembre 2015.

1.03 Suivre les travaux de construction de 5 nouvelles mines

Pour l'année 2015, cette mesure consistait à effectuer des missions de terrain pour suivre les travaux de construction de trois mines industrielles dont deux (02) mines d'or et une (01) mine de manganèse à raison de deux (02) missions par mine.

Six (06) missions de suivi ont été effectuées sur trois mines en construction (Karma de la société TrueGold, Bagassi de la société Roxgold Sanu BF, Tambao de la société PAN AFRICAN MINERALS BF SA) ;

Il est à noter que les activités de la Société PAN AFRICAN MINERALS BF SA qui étaient en arrêt depuis janvier 2015 ont vu la levée de leur suspension le 18 Décembre 2015.

En raison du contexte défavorable dû à la baisse des cours de l'or au niveau mondial, les sociétés Gryphon Minerals et Ampella Mining ont demandé la suspension de leurs activités de construction.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 100%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 100% pour l'année 2015.

1.04 Elaborer et adopter les textes d'application du nouveau code minier

Pour 2015, cette mesure consistait à élaborer et adopter sept (07) textes d'application du nouveau code minier de 2015 en Conseil des Ministres.

La rédaction et/ou relecture des projets de textes d'application a été finalisée depuis fin novembre 2015 par un comité composé de techniciens du ministère des mines et de l'énergie. L'atelier de validation n'a pas pu se tenir en raison de divergences avec la Chambre des Mines. Il a été reporté à une date ultérieure afin de permettre aux acteurs d'approfondir les échanges et d'aplanir les divergences. Les projets de textes sont disponibles.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 50%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 35,15% pour l'année 2015.

1.05 Mettre en œuvre le plan stratégique décennal de développement de l'exploitation des substances de carrières

La tranche 2015 qui constituait la première année de mise en œuvre du plan stratégique décennal de développement de l'exploitation des substances de carrières, consistait à recruter un consultant pour la réalisation d'un inventaire des gisements de pierres ornementales, leurs propriétés mécaniques et la confection d'échantillons polis pour la promotion. La publication du dossier d'appel d'offres a eu lieu à trois reprises au cours de l'année 2015 et les résultats ont été infructueux.

Cependant, avec l'approbation de la Banque Mondiale qui finance l'étude à travers le PADSEM, une liste de cabinets a été arrêtée pour une consultation restreinte.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 20%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 0% au 31 décembre 2015.

1.06 Réaliser une étude de viabilité économique des carrières

En 2015, cette mesure consistait à l'élaboration des TDRs de l'étude, au recrutement du consultant et la réalisation de l'étude.

La publication du dossier d'appel d'offres pour le recrutement du consultant chargé de mener une étude de viabilité économique du sous-secteur des carrières, au Burkina Faso et dans la sous-région a été reprise trois fois de suite au cours de l'année 2015 mais est restée infructueuse.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 20%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 0% au 31 décembre 2015.

Il faut signaler que sur requête de la Banque Mondiale, cette deuxième étude a été fusionnée à la première pour en faire une seule dans le cadre de l'appel d'offre afin de favoriser la candidature de cabinets internationaux.

1.07 Sensibiliser et contribuer à l'organisation des petits exploitants de substances de carrières

Cette mesure vise l'appropriation de la réglementation minière par les petits exploitants des substances de carrières. En 2015, elle consistait à :

- l'organisation des campagnes de sensibilisation des collectivités territoriales sur la nouvelle réglementation ;
- l'encouragement des petits exploitants à se mettre en association.

Les zones de sensibilisation ont été identifiées, des correspondances ont été adressées aux communes concernées et les modules de sensibilisation ont été conçus sur la base du nouveau Code Minier. Cependant, la non adoption des textes d'application de ce code minier qui devrait apporter des précisions à certaines dispositions de la loi a jusque-là freiné la mise en œuvre effective de cette mesure.

Elle sera reprogrammée pour l'année 2016.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 20%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 0% au 31 décembre 2015.

1.08 Mener une étude sur la gestion et la réhabilitation des carrières informelles de la ville de Ouagadougou

L'objectif de cette mesure est de proposer un plan de gestion et de réhabilitation des carrières informelles de la ville de Ouagadougou. Cette mesure consiste à :

- faire l'état des lieux des carrières informelles de la ville de Ouagadougou ;
- la proposition de solutions pour la gestion et la réhabilitation de ces carrières informelles.

Un consultant a été recruté et le contrat signé.

Le second semestre 2015 a été consacré à la réalisation et la finalisation de l'étude. L'atelier de validation de l'étude est prévu pour le mois d'avril 2016.

Il faut noter que l'étude a concerné uniquement le volet réhabilitation.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 80%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 50% au 31 décembre 2015.

1.09 Organiser les deuxième et troisième éditions des journées de promotion des substances de carrières

L'objectif de cette mesure est de faire la promotion des substances de carrières au Burkina Faso. En 2015, elle consistait à organiser des journées de promotion des substances de carrières à travers des exposés et des conférences sur le potentiel des substances de carrières.

La mesure a été reportée en 2016, pour cause de report des journées de promotion minière (PROMIN). En rappel PROMIN, avait été programmée pour se tenir du 17 au 19 septembre 2015. Mais la dynamique de l'organisation de l'évènement a été interrompue à cause du coup d'Etat manqué du 17 septembre 2015, date initialement prévue pour le démarrage de l'activité.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 0%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 0% au 31 décembre 2015.

1.10 Réaliser des campagnes de sensibilisation et d'information sur les activités de la BNAF

L'objectif de cette mesure est de prévenir la fraude par la sensibilisation au respect de la réglementation en matière de commercialisation de l'or d'une part et d'autre part de rendre plus visible les activités de la BNAF.

Pour 2015 il s'agissait de :

- concevoir des modules de sensibilisation et de formation,
- organiser des ateliers de formation,
- diffuser des messages (radio, télévision, affiches),
- réaliser des visites d'échanges sur les sites d'exploitation.

Au cours de l'année 2015, 20 comptoirs d'achat et de vente d'or ainsi que 5 sites d'exploitation artisanale ont été contrôlés et sensibilisés.

Le très faible taux de réalisation de cette mesure s'explique par le fait que les financements attendus du PADSEM n'ont pas été effectifs.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 15%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 0,56% au 31 décembre 2015.

MESURES HORS MATRICE

1.11 Organiser les sixième et septième éditions des journées de promotion minière

En 2015, il s'agissait d'organiser la sixième édition des journées de promotion minière « PROMIN 2015 ».

Au 31 décembre 2015, la manifestation qui était prévue pour se tenir du 17 au 19 septembre 2015, a été interrompue à cause du coup d'Etat manqué du 17 septembre 2015.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 90%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 41,64%.

1.12 Adopter le nouveau code minier

Cette mesure initialement prévue pour 2014 a été réalisée en 2015 par l'adoption du nouveau code minier du Burkina Faso en Conseil des ministres le 18 février 2015 et par le CNT le 26 juin 2015.

Le taux d'exécution physique de la mesure est de 100%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 100%.

1.13 Mettre en œuvre le Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier (PADSEM)

Ce projet vise principalement le renforcement des capacités des principales institutions impliquées dans la gestion du secteur minier. En 2015, le PADSEM a assuré la poursuite du financement et le suivi des activités programmées.

Au 31 décembre 2015, les résultats suivants ont été atteints :

- le démarrage des travaux de modernisation du cadastre minier;
- l'acquisition d'équipements pour l'opérationnalisation de l'Ecole nationale supérieure des ingénieurs de Fada ;
- l'élaboration du Cadre National de Développement Communautaire ;
- l'élaboration du Plan Institutionnel du secteur des mines ;
- le renforcement des capacités de la Direction Générale des Impôts, de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de la Direction Générale des Mines et de la Géologie ;
- l'appui à l'élaboration du cinquième rapport de l'ITIE ;
- la réalisation du contrôle des travaux de réalisation d'une campagne géodésique et calcul de l'algorithme de transformation ;
- le renforcement des capacités des agents de l'ENSIF en litholamellage ;
- l'acquisition d'un logiciel SIM system au profit de la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- la réalisation d'un levé géochimique régional en sédiments de ruisseau (Stream sediments) du Sud-ouest du BURKINA FASO, et les travaux de terrain ont commencé en octobre 2015;
- les travaux de restructuration du SIGM/BUMIGEB sont en cours et le rapport diagnostic et de préconisation est disponible ;
- les travaux de levé géophysique aéroporté (magnétisme et spectrométrie gamma haute résolution) sont achevés et les données sont en cours de traitement et d'interprétation. Le rapport final du consultant est attendu pour avril 2016;
- l'accompagnement et la sensibilisation des miniers artisanaux sur le plan environnemental;
- l'appui à l'organisation des inspections techniques et environnementales des mines industrielles ;
- l'appui aux missions de terrain pour la dissémination du 3ème rapport ITIE ;

- l'appui à la réalisation d'un Infocentre pour l'archivage et le partage des informations minières entre les administrations en charge de la gestion du secteur minier.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 55%.

Le taux d'exécution financière au 31 décembre 2015 est de 54%.

1.14 Accompagner la petite production artisanale

Neuf (09) autorisations d'exploitation artisanale traditionnelle ont été octroyées au cours de l'année 2015.

En outre, la création de l'Agence Nationale pour l'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisée (ANEEMAS) annoncée en 2014, a été matérialisée le 30 novembre 2015 par l'adoption de son décret portant organisation et fonctionnement ainsi que l'adoption le 18 décembre 2015 du décret n°2015-1517/TRANS/PM/MME/MEF portant approbation des statuts particuliers de ladite agence.

1.15 Délivrer des autorisations et des titres miniers

Au 31 décembre 2015, les évolutions suivantes ont été enregistrées :

- 51 permis de recherche octroyés portant le nombre de permis de recherche à 702 ;
- 03 nouveaux permis d'exploitation industrielle portant le nombre de permis à 18 ;
- 07 permis d'exploitation semi-mécanisée attribués au cours de la période, portant leur nombre à 35 permis ;
- 09 autorisations d'exploitation artisanale traditionnelle octroyées au cours de la période, portant leur nombre à 362 ;
- 20 nouvelles autorisations d'exploitation de substances de carrières ont été octroyées au premier semestre 2015, portant le nombre à 66.

1.16 Suivre la production minière

➤ Production d'or

Au 31 décembre 2015, huit (08) mines d'or sont en production. Il s'agit de Taparko dans le Namentenga, Youga dans le Boulgou, Mana dans les Balé et le Mouhoun, Inata dans le Soum, Essakane dans l'Oudalan, Bissa dans le Bam et Séguénéga et Kalsaka dans le Yatenga.

La production industrielle d'or au 31 décembre 2015 s'élève à 36 350,51 kilogrammes d'or métal contre 36 283,375 kilogrammes à la même période de l'année 2014.

➤ Production de zinc

Au 31 décembre 2015, la mine de zinc de Perkoa dans le Sanguié a exporté 137 344 tonnes métriques sèches de concentré de zinc contre 135 369 tonnes métriques sèches en 2014 à la même période.

➤ Production de manganèse

Aucune production de manganèse n'a été enregistrée sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2015.

La Société PAN AFRICAN MINERALS BF SA ayant arrêté ses activités. Cependant par lettre en date du 18 décembre 2015 de Monsieur le Ministre des Mines et de l'Energie, les suspensions des activités de la société ont été levées.

➤ Les projets avancés

Les activités de recherche se sont poursuivies avec des résultats probants. Nous dénombrons à ce jour, six (06) projets (projet Kiaka dans les provinces du Boulgou et du Zoudwéogo, projet Bomboré dans le Ganzourgou et Projet Boumgou dans la Tapoa). Le projet Natougou de SEMAFO dans la Tapoa, le projet Balogo de GOLDEN RIM dans le Nahouri et enfin le projet Tanlouka de la société TANLOUKA SARL dans le Ganzourgou.

1.17 Contribuer au budget de l'Etat

Les activités minières ont rapporté au Trésor Public au 31 décembre 2015, un montant total de cent soixante-huit milliards quatre cent dix millions trois cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (168 410 376 498 FCFA). Au 31 décembre 2014, cent soixante-huit milliards quatre cent quatre-vingt-treize millions quatre cent soixante-six mille cinq cent cinquante-deux (168 493 466 552) FCFA ont été mobilisés.

Tableau 1 : Evolution de la contribution des recettes minières au budget de l'Etat des années 2013 à 2015.

Recettes en FCFA	Années		
	2013	2014	2015
Recettes de services (DGTCP) (Perception Spécialisée)	38 642 913 934	35 096 188 723	39 591 291 541
Recettes fiscales (DGI)	86 336 535 557	73 002 800 569	62 225 944 769
Recettes douanières (DGD)	66 428 969 763	60 394 477 260	66 593 140 188
TOTAL	191 408 419 254	168 493 466 552	168 410 376 498

➤ Niveau d'atteinte des cibles des indicateurs

En 2015, le taux de couverture du territoire national de la cartographie géologique à l'échelle 1/200 000 a été de 72% contre 75% prévu.

Les difficultés rencontrées dans l'atteinte de cette cible sont liées à l'indisponibilité du personnel du BUMIGEB au deuxième semestre qui était pris pour des travaux de géochimie régionale en sédiments de ruisseaux du Sud-ouest du Burkina Faso financé par le PADSEM. A cela s'ajoute l'indisponibilité de certains résultats analytiques (géochimie, géochronologie) pour la finalisation des cartes géologiques.

En ce qui concerne la couverture du territoire national en cartographie géologique aux échelles 1/100 000 et 1/50 000, le taux réalisation de l'année 2015 est de 0% contre une cible de 10%. Pour cette activité un travail préliminaire « d'élaboration des normes et spécifications techniques pour la réalisation des cartes aux échelles 1/50 000 et 1/100 000 » programmé dans le cadre du PADSEM a pris un retard dans le recrutement du consultant. En juin 2015, le consultant a été recruté mais l'activité n'a pu se réaliser.

En 2015, la production industrielle d'or a été de 36,209 tonnes pour une cible de 38,01 tonnes, soit un écart de 1,891 tonne. Cela s'explique essentiellement par le retard enregistré dans l'entrée en production de la mine d'or de Karma dans le Yatenga.

Au titre de l'indicateur relatif au nombre de textes réglementaires adoptés, le taux est de 50%. Les difficultés rencontrées sont liées aux divergences entre l'Administration et la Chambre des Mines.

Au titre de l'indicateur relatif au nombre de carrières en exploitation, le pays a enregistré en 2015, 66 carrières contre 72 prévues. Cette situation ne reflète cependant pas une contre-performance car au cours de la même année 20 nouvelles autorisations d'exploitation de substances de carrières ont été octroyées, ce qui devrait porter ce nombre à 82. Cela se justifie par le fait que certaines autorisations d'exploitation des substances de carrières ont fait l'objet de renonciations et de retrait.

Au titre de l'indicateur relatif au taux d'accroissement de la quantité d'or déclarée des exploitations artisanales d'or, on note que la cible n'est pas atteinte bien qu'il y ait eu un accroissement de 14,10% des quantités d'or déclarées. Cette situation s'explique notamment par la persistance de la fraude due à la faiblesse, des moyens matériels et financiers de la Brigade.

➤ **Taux moyen d'atteinte des cibles des indicateurs**

En résumé, pour le secteur des mines, le taux physique moyen d'atteinte des cibles est estimé à 59% et celui financier à 16,99%. Cette situation s'explique d'une part, par le report de PROMIN 2015 en 2016 et la non signature de certains contrats dans le cadre du PADSEM d'autre part.

Le taux de réalisation global des mesures et actions du Programme « Mines et Carrières » au 31 décembre 2015 est de 46,5%. Quant au taux d'exécution financière global, elle se situe à 24,17%.

I.2 Secteur de l'énergie

Le secteur de l'énergie contribue à la réalisation des objectifs de la SCADD à travers ses Axe 1 « Développement des piliers de la croissance accélérée » et Axe 2 « Consolidation du capital humain, promotion et protection sociales » et ses programmes : « Développement des infrastructures de soutien » et « Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes ».

« Le Développement des infrastructures de soutien » est mis en œuvre à travers les actions ci-après :

- mettre en place un cadre institutionnel et les mesures réglementaires et fiscales qui permettent la mobilisation des acteurs et des ressources ;
- sécuriser l'approvisionnement du pays et réduire les coûts de l'énergie ;
- désenclaver les zones rurales par l'extension des réseaux et la pré-électrification ;
- mobiliser et mettre en valeur le potentiel énergétique national ;
- améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie.

« L'Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes » est mise en œuvre à travers les actions ci-après :

- raccorder une plus grande partie de la population au réseau électrique ;
- installer des centrales pour les centres importants situés hors réseau ;
- développer des plates-formes multifonctionnelles avec mini-réseau ;
- recourir au système photovoltaïque pour les populations des zones de faible densité.

Le programme « Energie » a pour objectif de rendre l'énergie disponible et accessible à tous. Cet objectif est conforme aux orientations de la SCADD et son atteinte permettra de relever le défi de l'accélération de la croissance et du développement durable.

Le secteur de l'énergie est confronté à un déficit de l'offre en électricité ne permettant pas de satisfaire une demande sans cesse croissante de l'ordre de 13 % par année d'une part et à des difficultés dans la distribution du gaz butane d'autre part. Cette situation s'est caractérisée cette année par des délestages et une pénurie en gaz butane avec pour corolaire une perturbation des activités économiques et une grogne des populations.

Le déficit de l'offre en électricité se justifiant principalement par l'absence de capacité suffisante de production a été accentué cette année par une grève des transporteurs des produits pétroliers et les pannes techniques sur le réseau de distribution ainsi que le retard considérable dans la mise en œuvre des projets d'accroissement de l'offre d'électricité. En outre, le secteur électrique a dû faire face à l'incapacité de la Côte Ivoire à fournir permanemment la totalité de la puissance contractuelle de 50 MW, surtout en période de forte demande au niveau national.

Le bilan de la mise en œuvre des actions et mesures du secteur de l'énergie en 2015 se présente comme suit :

2.01 Réaliser l'interconnexion Electrique Bolgatanga-Ouagadougou

En 2015, il était prévu le démarrage de l'ensemble des travaux de construction de l'interconnexion électrique Bolgatanga-Ouagadougou.

Au 31 décembre 2015, l'état de mise en œuvre de la mesure se présente comme suit :

- finalisation de la procédure de recrutement de l'entreprise chargée de la construction de la ligne d'interconnexion ;
- indemnisation des personnes affectées par le projet pour ce qui concerne la partie située sur le territoire burkinabè ;
- paiement de l'avance de démarrage à l'entreprise attributaire du marché de construction de la ligne d'interconnexion ;
- le lancement des appels d'offres jusqu'à la conclusion des marchés en fin d'année.

En rappel, la réalisation du projet permettra d'importer environ 100 MW du Ghana et le coût global du projet est évalué à 56 milliards de F CFA dont 36 milliards de F CFA pour les investissements à réaliser sur le territoire burkinabè. Le montant engagé au Burkina Faso est de 4 ,135 milliards de F CFA.

Le projet prévu pour démarrer en Août 2015 a connu un ralentissement dû à la situation sociopolitique qu'a connu le pays.

Les étapes restantes dans la réalisation de cette mesure sont l'approbation de ces marchés en janvier 2016, et en avril 2016 pour le marché relatif à une partie du poste de Bolgatanga. Par ailleurs, les indemnisations des personnes affectées par le projet le seront au début de 2016 pour la partie au Ghana, ce qui rendra libre le couloir de toute la ligne d'interconnexion pour réaliser les travaux.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 60%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est d'environ 20% au 31 décembre 2015.

2.02 Réaliser l'interconnexion électrique Han – Bobo-Dioulasso – Sikasso – Bamako (DGE)

Pour l'année 2015 la mesure était consacrée au recrutement de l'Ingénieur Conseil chargé de l'élaboration des DAO et de la supervision des travaux.

Les différentes études complémentaires ont démarré en janvier 2014 et à la date du 31 décembre 2015, on note :

- l'attente du rapport provisoire de l'étude complémentaire à l'étude de faisabilité ;
- l'obtention de l'Avis de non objection de l'AFD sur l'avenant à l'EIES l'étude complémentaire à l'Etude d'Impact Environnemental et Social.
- la disponibilité du rapport final de l'étude complémentaire à l'Etude d'Impact Environnemental et Social ;
- la disponibilité du rapport final sur l'actualisation du tracé de la ligne.

La mesure n'a pas connu un démarrage effectif.

Les difficultés rencontrées dans la réalisation de cette mesure sont essentiellement liées au point de départ de la ligne.

La réalisation des travaux du projet se déroulera de mi-2016 à fin 2017 et permettra d'importer environ 150 MW du Ghana. En rappel, le coût global du projet est évalué à 105 milliards FCFA dont 25 milliards FCFA pour les investissements à réaliser sur le territoire burkinabè.

Le taux d'exécution physique de la mesure pour l'année 2015 est de 0%.

2.03 Réaliser l'interconnexion électrique Birnin Kebbi - Zabori - Niamey - Ouagadougou et Bembéréké

L'année 2015 était consacrée au démarrage de l'actualisation des études de pré-investissement du projet.

La BAD a marqué son accord pour la sélection du consultant devant réaliser l'actualisation du tracé de la ligne et des études d'impact environnemental et social. La réunion de démarrage de l'étude a eu lieu au cours du mois de décembre 2014.

Le consultant devant réaliser l'actualisation des études de faisabilité et la préparation des dossiers d'appels d'offres a été sélectionné. Le coût des études de pré-investissement et de la préparation des dossiers d'appel d'offres est d'environ cinq (05) millions d'euros. En rappel, le coût global du projet est évalué à 221 milliards FCFA dont 59 milliards FCFA pour les investissements à réaliser sur le territoire burkinabè et permettra à terme d'importer 200 MW à partir du Nigéria.

Le taux d'exécution physique de la mesure pour l'année 2015 est de 66%.

2.04 Recruter un Producteur indépendant d'électricité pour construire une centrale de 100 MW

La réalisation de cette mesure pour l'année 2015 était consacrée au recrutement d'un producteur indépendant d'électricité.

Après le lancement d'un premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la sélection du PIE, déclaré infructueux, un autre AMI a été lancé le 05 décembre 2014 et a permis la pré-qualification de six (06) entreprises. L'Appel d'Offres a été ensuite lancé le 08 octobre 2015. L'ouverture des offres initialement prévue pour la 14 décembre a été reportée au 04 avril 2016 pour permettre la mise en place, sur financement de la Facilité Africaine de Soutien Juridique logée à la BAD, d'un Cabinet conseil juridique, technique et financier. Celui-ci devrait assister la commission de sélection pour l'évaluation des offres et les négociations de contrats.

Les étapes restantes dans la réalisation de la mesure sont entre autres le dépouillement et l'analyse des propositions, l'attribution et la négociation du contrat.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est d'environ 30%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est d'environ 12% au 31 décembre 2015.

2.05 Réaliser une centrale solaire de 33 MWc à Zagtoui

La réalisation de cette mesure pour l'année 2015 était consacrée au démarrage de la construction de la centrale.

La mesure a été partiellement réalisée.

Les difficultés se résument aux retards dus à la mobilisation des financements, aux conditionnalités des bailleurs de fonds et à la lourdeur administrative. En sus, cette mesure connaît un retard dû à la conjoncture nationale courant 2015.

Les offres de trois (3) entreprises soumissionnaires ont été reçues le 11/08/2015 et analysées par la commission technique. La proposition d'attribution du marché des travaux est en cours.

Pour les travaux complémentaires (évacuation de l'énergie de la centrale solaire et stabilisation du réseau), le rapport d'évaluation des offres pour le recrutement de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux est en cours d'amendement par l'UE.

Les étapes restantes sont l'attribution, la négociation et la signature du contrat.

En rappel, le coût global du projet est estimé à 70,5 millions d'euros financé par l'Union Européenne, l'AFD et la BEI.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est d'environ 30%.

Le taux d'exécution financière de la mesure au 31 décembre 2015 est de 0%.

2.06 Mettre en œuvre le programme spécial d'électrification des chefs-lieux de communes rurales

La réalisation de cette mesure ajustée pour l'année 2015 consistait au recrutement des entreprises pour la réalisation des travaux de la troisième vague des localités et à la mobilisation des financements complémentaires pour l'achèvement de l'électrification des localités de ladite vague.

A la date du 31 décembre 2015, le bilan de ce programme est le suivant :

Vague 1 : 29 localités dont 25 chefs-lieux de communes rurales. Exécution à 100%

Appel d'offres lancé le 4 juin 2012, trois entreprises locales retenues en début octobre 2012 pour l'exécution des travaux. Contrats signés et enregistrés courant novembre 2012 et approbation en mars 2013 ; délai d'exécution de 9 mois. Paiement de l'avance pour démarrage des travaux intervenu en fin mars 2013. Les 29 localités (Bindé, Nobere, Gossina, Kayao, kibilo, Guiaro, Zamo-Guigui, Doumbala-Zékui, Gaongo, Zoaga, Arbollé, Tougo, Yargo-sud, Nassere, Biéha, Silly, Lankoé, Zogoré, Sissamba, Ziga, Kogho, Boala, Lena, Satiri, Dorossiamso, Boudigui, Kogo, Bonam et Titabé), sont mises sous tension. Quelques réserves mineures restent encore à lever pour certaines localités et les réceptions définitives sont toujours en cours.

Vague 2 : 25 localités dont 22 chefs-lieux de communes rurales. Exécution à 98%

L'Appel d'offres lancé le 07 février 2013 a permis la sélection de trois (03) entreprises locales en juin 2013 pour exécuter les travaux. Les contrats ont été approuvés en septembre et décembre 2013 avec un délai d'exécution de 9 mois. A ce jour, **20 localités (Zimtanga, Bassi, Boussou, Toéghin, Boussouma, Tiodé, Pibaoré, Zawara, Gomboro, Balogo, Gogo, Tensobtenga, Salogo, Zonsé, Gao, Kyon, Soum, Pompoï, Kordié et Dolo)** ont été mises en service. Celles de **Kayan, Niankorodougou, Liptougou et Loumana** attendent d'être mises en service car assujetties par les Projets Team 9 et FDE.

L'attribution des marchés, leur enregistrement et la signature des contrats ont été faits. Les ordres de service ont été émis et la mise en vigueur des contrats par le paiement des avances de démarrage en instance d'être faite.

Vague 3 : 57 chefs-lieux de communes rurales

Les résultats de l'analyse des offres ont été transmis pour publication le 29 juin 2015. Les marchés ont été attribués, les notifications et les ordres de service ont été adressés aux différents attributaires.

Les difficultés de cette vague sont liées à la faible allocation budgétaire pour la réalisation des activités y afférentes.

Le taux d'exécution physique de la mesure au 31 décembre 2015 est de 66%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 100% au 31 décembre 2015.

2.07 Mettre en œuvre le projet d'électrification TEAM-9

La réalisation de cette mesure pour l'année 2015 était consacrée à l'achèvement des travaux de montage des lignes et réseaux dans les 84 localités restantes sur un total de 94 localités à électrifier.

Au 31 décembre 2015, les matériels/équipements destinés à la construction des lignes électriques et des réseaux de distribution sont livrés sur sites à 97,5%. Les travaux de montage des lignes et réseaux de distribution sont achevés dans 10 des 84 localités restantes au titre de la mesure 2015 et en cours pour les 74 autres localités.

Les difficultés rencontrées dans la réalisation de la mesure se résument comme suit :

- retard observé dans la livraison des matériels premiers entrant dans les travaux pour les lots 2 et 3 du projet ;
- retard observé dans les travaux de montage à cause des différends sur les paiements dus aux entreprises sous-traitantes ;
- obstruction des travaux d'une part, par les populations des localités traversées par les lignes mais qui ne sont pas prévues être électrifiées et d'autres part, par les propriétaires des biens ligneux à détruire qui exigent d'être dédommages au préalable comme prévu par la réglementation environnementale et sociale et habituellement fait avant le début des travaux par la SONABEL et le FDE ;
- non-mobilisation des ressources de la contrepartie nationale au projet devant servir pour le dédommagement des propriétaires des biens ligneux et immeubles impactés par les travaux, consécutivement en 2013, 2014 et 2015.

Le taux d'exécution physique de la mesure 31 décembre 2015 est d'environ 76,74% et le taux d'exécution financière, de 15,68%.

2.08 Mettre en œuvre le Projet de Renforcement des Infrastructures Electriques et d'Electrification Rurale (PRIELER)

La réalisation de la mesure pour l'année 2015 était consacrée à l'achèvement des travaux d'électrification de l'ensemble des 89 localités restantes.

Au 31 décembre 2015, l'on dénombre 71 localités électrifiées sur les 89 prévues.

La difficulté majeure rencontrée est liée à la faible capacité de l'entreprise du lot 1 dans l'exécution des travaux d'électrification des localités. La totalité du montant prévu n'a pas pu être décaissée à cause du retard accusé dans la réalisation des travaux d'électrification dans les 18 localités restantes. Les travaux sont engagés dans ces 18 localités et n'ont pas pu être achevés.

Le taux d'exécution physique de la mesure est de 80%.

Le taux d'exécution financière est de 72%.

2.09 Mettre en œuvre le Projet d'électrification des localités sur financement de la Taxe de Développement de l'Electrification (TDE) 2015

En 2015, il était prévu l'électrification de dix (10) localités dans le cadre de la TDE 2015.

Cependant, les études techniques détaillées ont permis de retenir vingt une (21) localités à électrifier au regard du budget disponible. Toutefois, un retard a été accusé dans la passation des marchés ; ce qui limite l'exécution de cette mesure au stade d'attribution des marchés.

Au 31 décembre 2015, les résultats transmis à la DGCMEF pour publication. Le taux d'exécution physique de la mesure est d'environ 15% pour un taux d'exécution financière de 2%.

2.10 Mettre en œuvre le Projet d'Appui au Secteur de l'Electricité (PASEL)

L'année 2015 était consacrée au lancement des dossiers d'appels d'offres, au recrutement d'entreprises et à l'amorce de la réalisation de certains travaux et activités.

A la fin de l'année 2015, la situation d'exécution de cette mesure est la suivante :

- la transmission à la Banque mondiale pour avis de non objection des résultats et du PV de délibération pour le recrutement des entreprises devant réaliser les travaux de renforcement des capacités de production des centrales de Fada et de Ouahigouya ;
- le recrutement de deux (02) entreprises pour l'électrification de vingt (20) localités par système triphasé ;
- le recrutement de deux (02) entreprises pour réaliser les travaux d'électrification par système de câble de garde de garde isolé (SCDGI) ;
- l'attribution du marché de fourniture et d'installation des équipements au laboratoire de certification du CNRST ;
- le recrutement d'un prestataire pour la formation des acteurs de la gestion de la maîtrise de l'énergie sur la gestion de l'énergie ;
- un voyage d'étude de quatre (04) cadres de la Direction Générale l'Energie sur la MDE ;
- le recrutement d'un consultant pour appuyer le Comité Technique Préparatoire (CTP) pour l'organisation des journées de Promotion des Economies d'Energie (JPEE 2015) ;
- la validation par la Commission d'attribution des marchés (CAM) du rapport d'évaluation pour le recrutement d'un prestataire dans le cadre de l'installation d'équipements à haut rendement énergétique. L'avis de non objection de la Banque mondiale (BM) est attendu;
- le recrutement d'un groupement de consultants pour la réalisation du plan de communication sur les économies d'énergie ;
- le recrutement d'un consultant dans le cadre de la mise en œuvre des activités de lighting Africa et l'élaboration des DAO pour l'acquisition des lampes solaires au profit des élèves ;

- l'obtention de l'avis de non-objection de la BM sur le rapport d'évaluation des offres de la manifestation d'intérêt et sur la Demande de Propositions pour le recrutement du consultant chargé de la réalisation des études de faisabilité des barrages hydroélectriques ;
- le recrutement d'un consultant pour la réalisation des audits énergétiques de trois (03) entreprises parmi les plus énergivores.

Le taux d'exécution physique de la mesure est de 100%.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 43,05%.

Le taux d'exécution physique global de la mesure est de 56,99% et le taux d'exécution financière de 43,05%.

2.11 Mettre en œuvre les Projets de la Facilité Energie II de l'Union Européenne

Pour l'année 2015, la mesure était consacrée à la construction des réseaux électriques dans 21 localités.

Cinq (05) localités ont fait l'objet d'une réception provisoire (MARKOYE, LILINGO, GAGARA, ZOUNGOUWAYE et SALMOSSI) toutes raccordées au réseau national interconnecté.

Les difficultés rencontrées et qui retardé l'exécution de la mesure sont :

- la non application de la clause d'origine dans la fourniture du matériel,
- et l'approvisionnement du chantier en poteaux béton.

Le taux global de réalisation physique de la mesure est de 75%.

Le taux d'exécution financière est de 70%.

2.12 Organiser la conférence internationale sur les biocarburants

L'année 2015 était consacrée à la tenue de la cinquième édition de la conférence internationale sur les biocarburants.

Initialement prévue en 2014, la mesure n'a pas pu être réalisée du fait de la survenue de la fièvre à virus Ebola.

En rappel, la réalisation de cette mesure est biennale et sa programmation en 2015 a été faite dans l'espoir d'une mobilisation de ressources conséquentes pour la réalisation de la conférence internationale sur le solaire «Africasolar».

La mesure n'a pas pu être réalisée pour insuffisance de ressources.

2.13 Régler les arriérés de subvention d'équilibre due par l'Etat à la SONABEL

Cette mesure est consacrée au paiement, à la SONABEL, du montant restant dû par l'Etat au titre de la subvention d'équilibre pour l'exercice 2013 évaluée à 12 milliards. Ce montant est estimé à 8 milliards de francs CFA représentant le solde entre le montant total dû et le cumul des versements reçus.

Au 31 décembre 2015, le montant total sur le reliquat a été versé à la SONABEL.

Le taux d'exécution de la mesure est de 100%.

2.14 Réduire le coût des combustibles utilisés par la SONABEL

Cette mesure consistait à fixer les prix de cessions des combustibles de la SONABEL à partir de janvier 2015 comme suit :

- DDO : 259,81 FCFA/l au lieu de 405 FCFA,
- HFO : 179,62 FCFA/l au lieu de 280 FCFA.

Au 31 décembre 2015, les négociations autour de cette mesure ont été infructueuses.

2.15 Régler partiellement les arriérés de paiement dus par la SONABEL à la SONABHY

Cette mesure consiste à payer à la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) une partie (environ 12,5 %) des arriérés de paiements dus par la SONABEL au titre des combustibles utilisés pour la production d'électricité.

Au 31 décembre 2015, aucun versement n'a été fait au profit de la SONABHY en dehors des traites ordinaires, du fait de la situation financière difficile que connaît la SONABEL.

2.16 Electrifier les quartiers périphériques de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso

Cette mesure consistait à construire des réseaux de distribution électriques dans les quartiers périphériques de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

L'analyse des offres et la délibération des résultats ont été faites.

Les étapes restantes dans la réalisation de cette mesure sont l'attribution, la négociation et la signature du contrat.

Les difficultés se résument aux retards dus à la mobilisation des financements, aux conditionnalités des bailleurs de fonds et à la lenteur administrative.

En rappel, le coût global de cette mesure est évalué à cinq milliards (5 000 000 000) FCFA.

Le taux d'exécution physique de la mesure est de 10% environ.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 0%.

MESURES HORS MATRICE

2.17 Construire le pipeline Bolgatanga-Bingo

Les rapports d'études technico-économique, environnementale et l'Avant-Projet Sommaire (APS) sont disponibles. Le projet est au stade de recherche de financement pour son opérationnalisation.

2.18 Elaborer un avant-projet de loi réglementant le sous-secteur des hydrocarbures et définissant les normes nationales pour les produits pétroliers et dérivés

Une demande d'allocation de budget introduite en 2015 est restée infructueuse et une proposition d'inscription dans le projet de Budget de l'Etat gestion 2016 n'a pas été acceptée.

2.19 Réaliser en Partenariat Public Privé (PPP) la centrale solaire de 20 MW à Zina

Le contrat de partenariat PPP et le contrat d'achat d'électricité signés en 2014, ont été révisés en décembre 2015 à la demande du promoteur ZINA SOLAIRE.

Le contrat PPP révisé a été signé et le contrat d'achat d'électricité entre le promoteur et la SONABEL est en discussions.

2.20 Recruter des Producteurs indépendants d'électricité pour construire cinq (05) centrales solaires photovoltaïques d'une puissance cumulée de 67,5 MWc

Les contrats de partenariat public-privé (PPP) ont été signés pour deux (02) des cinq (05) centrales. Les contrats des trois (03) centrales restantes ont été rejetés par le Ministère en charge des finances à cause des dispositions fiscales et douanières.

2.21 Réaliser cinq (05) mini centrales solaires

Le rapport définitif de faisabilité a été remis et cinq sites ont été retenus (Lot1 : Kaya (1200kWc) ; Lot 2 : Ouaga 2000 (600kWc) et Diapaga (350kWc) ; Lot 3 : Dédougou (500kWc) et Gaoua (500kWc). Ce projet qui fait partie de la convention de financement de l'interconnexion Ouagadougou-Ouahigouya, était confronté au problème de suspension de paiement de l'AFD en raison de la situation financière de la SONABEL. D'un coût de construction estimé à 4 millions d'euros, la puissance cumulée attendue est de 3,15 MWc.

2.22 Mettre en œuvre la première tranche (de 07 localités) du projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques des infrastructures sanitaires et scolaires en milieu rural et de maîtrise de la demande en énergie électrique dans les centres urbains de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso

Les travaux sont en cours d'exécution et permettront d'installer 22 kits solaires photovoltaïques et 99 lampadaires solaires au profit des écoles et des centres de santé en milieu rural.

2.23 Organiser la conférence biennale sur l'énergie solaire (2ème édition AFRICASOLAR)

La conférence s'est tenue du 25 au 27 juin 2015. Le rapport de ladite conférence est disponible.

2.24 Projet d'électrification de 41 localités sur financement de la Banque islamique de développement (BID)

Le Projet d'Electrification Rurale Décentralisée par Energies Renouvelables permettra l'électrification de quarante et une (41) localités dans six (06) régions avec une prépondérance pour l'énergie solaire photovoltaïque.

Le projet a fait l'objet d'une étude technique détaillée en présence du Consultant du bailleur. Cela a permis de réajuster et de conforter les différents choix technologiques. Un avis à manifestation d'intérêt a été lancé pour la supervision des travaux.

Le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt N° 7 UV0145 conclu le 14 janvier 2015 à Rabat entre le Burkina Faso et la BID a été voté le 16 juin 2015 en session plénière du Conseil National de Transition.

2.25 Réaliser l'étude de faisabilité du Projet de construction d'une centrale hydroélectrique à l'aval de Bagré

L'année 2015 a connu l'aboutissement de la recherche de solutions concertées avec Bagrépôle pour la réduction des impacts du projet de Bagré aval sur les aménagements agricoles. Le choix de la cote de

retenue normale du barrage qui revient à la SONABEL est en cours. Ce choix devra permettre au Consultant de commencer l'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD) de l'aménagement.

Le rapport d'étude d'impact environnemental et social du projet, déposé par le consultant, a été soumis au Ministère en charge de l'Environnement pour validation en session du Comité technique sur les évaluations environnementales (COTEVE) et l'organisation d'une enquête publique.

2.26 Elaborer un Plan National d'Actions de la Maîtrise de l'Energie au Burkina Faso

Le rapport final du Plan national d'actions de la maîtrise de l'Energie au Burkina Faso est disponible et l'avant-projet de loi sur la maîtrise de l'Energie a été validé par le Comité technique de vérification des avant-projets de lois (COTEVAL) le 11 février 2015 et reste à être soumis en Conseil des Ministres pour adoption et transmission à l'Assemblée nationale.

2.27 Accompagner le secteur minier en pleine croissance

Il a été entrepris des activités telles que :

- les études de faisabilité et d'impact environnemental en collaboration avec CI-Energies (Côte d'Ivoire-Energies) pour le raccordement en 90 kV à partir de Ferkessédougou de la mine d'or de « BANFORA GOLD PROJECT » située dans la province de la Léraba, commune de Niankorodougou ;
- les études de préfaisabilité pour le raccordement en 225 kV à partir de Zagtoui de la mine d'or d'Essakane située dans la province de l'Oudalan, commune de Gorom-Gorom. Les DAO pour les travaux de raccordement sont élaborés et doivent être transmis pour avis de non objection ;
- le raccordement de la mine d'or de Mana par une ligne 90 kV Pâ-Mana Il est à noter que le suivi de ces travaux a été confié au projet Bolga –Ouaga. Le raccordement de la Mine et de celui du départ Dédougou ont été réalisés. La mise en service des ouvrages du projet Pâ-Wona a eu lieu le 20 mars 2015 et les différentes réserves ont été levées.

2.28 Mettre en place un cadre institutionnel, législatif et réglementaire qui permette la mobilisation des acteurs et des ressources

A la date du 31 décembre 2015, l'on note les résultats suivants :

- la signature le 16 juin 2015 de l'arrêté 15/172/MME/SG/DGE portant fixation des modalités de délivrance des contrats de concession, de licences, autorisation et de soumission à l'obligation de déclaration d'installation dans le sous-secteur de l'électricité au Burkina Faso ;
- le recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire spécifique aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ;
- un nouveau contrat plan a été signé au cours de l'année 2015 pour une période de cinq (5) ans entre l'Etat et la SONABEL.

2.29 Finaliser le modèle financier de la SONABEL

Le nouveau modèle financier élaboré par le cabinet ERNST&YOUNG sur financement de l'AFD est finalisé et disponible.

2.30 Fournir des kits solaires en partenariat avec des ONG et Associations

Le Gouvernement accompagne plusieurs ONG et associations privées dans leurs activités de pré-électrification des localités rurales par le solaire. Il s'agit par exemple de la fourniture de kits solaires

photovoltaïques par l'Association YEELLEN-BA (subvention Union Européenne) dont 3365 ménages sont bénéficiaires dans la province du KénéDougou.

2.31 Raccorder les centres isolés au réseau national interconnecté

Pour ce qui concerne la réalisation des interconnexions entre Ouagadougou et Ouahigouya en 90 kV, Kongoussi et Djibo en 33 kV, Kaya et Dori en 33 kV, avec au passage le raccordement des localités de Bourzanga, Namsiguia, Bani, Yalgo, Tougouri et Pissila, les marchés sont signés pour les lignes et enregistrés pour les postes. L'approbation des marchés n'a été effective qu'en fin 2015 du fait de la suspension des versements du bailleur à la SONABEL au regard de sa situation financière difficile. La signature de la Garantie de l'état en mai 2015 a permis de relancer le projet et le paiement des avances de démarrage a été effectué en septembre et octobre 2015. Les études d'exécution pour les travaux de lignes sont en voie d'achèvement et celles relatives aux postes ont débutées pour les ouvrages de génie civil.

Pour l'extension du réseau électrique dans les zones périurbaines et urbaines non couvertes à Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Réo, Kaya, Boussouma, Korsimoro, Kombissiri, Ziniaré, Tenkodogo, Garango, Koupéla, Zorgho et Pouytenga, la réception définitive a été prononcée.

La réponse concernant la requête de financement introduite depuis 2010 auprès de l'IRED (UEMOA) pour le financement des travaux de fiabilisation de la ligne d'interconnexion Ferkessédougou-Bobo-Dioulasso est toujours attendue.

2.32 Mettre en œuvre le projet de promotion du jatropha curcas comme source de biocarburant durable au Burkina Faso

L'atelier de lancement du projet a été organisé le 12 août 2015 à la suite de la signature de l'arrêté portant création et classification du Projet le 03 juin 2015. Aussi, l'année 2015 a consisté en la signature de l'arrêté portant composition du comité de pilotage et des arrêtés portant nomination du Coordonnateur du projet et composition de l'Unité de Coordination.

Par ailleurs, le dernier trimestre 2015 a permis le lancement de l'étude diagnostique de la filière jatropha curcas comme source de biocarburant durable dont les résultats sont attendus au premier trimestre 2016.

➤ Niveau d'atteinte des cibles des indicateurs

Axe ou programme	Objectif stratégique	Indicateurs	Cible de l'année 2015	Réalisation de l'année 2015	Ecart	Situation de l'atteinte de la cible		Structures responsables	Observations
						Atteinte	Non atteinte		
Programme 1 : "Energie"	Rendre l'énergie disponible et accessible à tous	Électricité totale produite et importée (GWh)	1 963	1 443	-520		X	SONABEL /FDE	
		-Production thermique (GWh)	1358	907	-451		X	SONABEL /FDE	La cible prévue pour cet indicateur n'a pas été atteinte. Cela s'explique en partie par la mise en service tardive de des tranches 2 et 3 de BOBO-II.
		-Production hydroélectrique (GWh)	105	93	-12		X	SONABEL	La cible prévue pour cet indicateur n'a pas été atteinte. Cette situation s'explique par le faible niveau de remplissage des barrages.
		-Production solaire (GWh)		0,063				SONABEL/FDE	
		-Importations (GWh)	500	443	-57		X	SONABEL	La cible prévue pour cet indicateur n'a pas été atteinte. Cela s'explique en grande partie par l'incapacité de la Côte d'Ivoire à fournir régulièrement le niveau d'énergie attendu surtout pendant les périodes chaudes.
		Taux d'accès à l'électricité							
		-Taux de couverture électrique national (%)	33,19	33,32	0,13	X		SONABEL /FDE	
		-Taux d'électrification	18,5	19,5	1	X		SONABEL /FDE	

Axe ou programme	Objectif stratégique	Indicateurs	Cible de l'année 2015	Réalisation de l'année 2015	Ecart	Situation de l'atteinte de la cible		Structures responsables	Observations
		national (%)							
		-Taux d'électrification urbain (%)	60,18	61,63	1,45	X		SONABEL /FDE	
		-Taux d'électrification rural (%)	3,94	4,04	0,1	X		SONABEL /FDE	

Le taux de réalisation global des mesures et actions du Programme « Energie » au cours de l'année 2015 est de 51%. Quant au taux d'exécution financière global, elle se situe à 25,40%. Pour le programme « Energie », 50% des indicateurs ont atteint leur cible en 2015. Deux (02) sur quatorze (14) mesures ont été réalisées.

II. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES PROJETS ET PROGRAMMES SECTORIELS

II.1 Les projets et programmes du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières en cours d'exécution sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du Projet	Source de financement	Mode de financement	Etat d'exécution (en milliers de F CFA)					
			Coût total	Cumul des décaissements au 31/12/2014	Programmation loi de finances 2015	Programmation révisée au 31/12/2015	Dépenses au 31/12/2015	Taux d'exécution
Projet d'électrification rurale TEAM 9	Etat	Contrepartie	1 044 000	305 000	196 169	166 924	127 048	76,11%
	Bailleur 1 : Exim Bank India	Prêt	12 500 000	9 704 277	2 500 000	2 500 000	295 723	11,83%
TOTAL			13 544 000	10 009 277	2 696 169	2 666 924	422 771	15,85%
Projet de Renforcement des Infrastructures Electriques et d'Electrification Rurale	Etat	Contrepartie	209 311	122 968	82 998	82 998	51 105	62%
	Bailleur 1 : BAD	Don	18 137 625	17 516 489	1 359 260	1 359 260	241 375	18%
	Bailleur 2 : SONABEL	Contrepartie	5 317 586	2 393 008	2 885 807	2 885 807	1 668 853	58%
	Bailleur 3 : FDE	Contrepartie	1 984 329	925 544	789 215	789 215	729 334	92%
	Bailleur 4 : ABONNES	Contrepartie	401 500	13 312	600 075	600 075	212 458	35%
TOTAL			26 050 351	20 971 321	5 717 355	5 717 355	2 903 125	51%
Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier	Etat	Contrepartie	70 800	26 145	16 130	15 083	15 063	99,87%
	Bailleur 1 : IDA	Subvention	16 500 000	3 759 440	5 300 000	5 300 000	2 529 720	47,73%
TOTAL			16 570 800	3 785 585	5 316 130	5 315 083	2 544 783	47,88%
Projet d'Appui au Sous-secteur de l'Electricité	Etat	Contrepartie	2 459 350	2 490	263 731	243 127	188 155	77,39%
	Bailleur 1 : IDA	Prêt	29 290 000	1 700 000	4 094 118	4 094 118	1 475 445	36,04%
	Bailleur 2 : IDA	Don	13 635 000		1 905 888	1 905 888	4 391	0,23%
TOTAL			45 384 350	1 702 490	6 263 731	6 243 133	1 667 991	26,72%
Projet de Promotion du Jatropha Curcas comme source d'agrocarburants durable au Burkina Faso	Etat	Contrepartie espèces	69 420					
		Nature	331 700,5					
	Bailleur 1 : PNUD-FEM	Subvention	706 818				28 148,85	
	Bailleur 2 : Part des bénéficiaires	Nature	3 334 88,5					
TOTAL			4 442 821				28 148,85	
Raccordement des centres isolés au réseau électrique interconnecté	Bailleur 1 : AFD	Prêt	19969488,965				3655585,125	
TOTAL			19 969488,965				3 655585,125	
Projet d'interconnexion électrique 225 kV Bolgatanga (Ghana) - Ouagadougou (Burkina Faso)	Etat /SONABEL	Contrepartie	1 700 000					
	Bailleur 1 : AFD	Prêt (direct)	11 100 000					
	Bailleur 2 : BEI	Prêt (rétrocédé)	15 300 000					
	Bailleur 3 : IDA	Don (rétrocédé)	8 000 000					
TOTAL			36 000 000				6 918 423,102	

Intitulé du Projet	Source de financement	Mode de financement	Etat d'exécution (en milliers de F CFA)					
			Coût total	Cumul des décaissements au 31/12/2014	Programmation loi de finances 2015	Programmation révisée au 31/12/2015	Dépenses au 31/12/2015	Taux d'exécution
Projet d'extension & renforcement réseau	Etat	Subvention	985 817	-	985 817	985 817	295 908,5	30,02%
TOTAL			985 817		985 817	985 817	295 908,5	30,02%
Projet d'électrification de 87 Chefs-lieux de Communes Rurales	Etat	Subvention	52 147 000		4 466 667	4 466 667	4 446 667	99,55%
TOTAL			52 147 000		4 466 667	4 466 667	4 446 667	99,55%
Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques des infrastructures sanitaires et scolaires en milieu rural et de maîtrise de la demande en énergie électrique dans les centres urbains de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso	Etat	Subvention	15 000 000	-	250 000	124 875	124 875	100%
TOTAL			15 000 000	-	250 000	124 875	124 875	100%

Le coût global de l'ensemble de ces projets s'élève à 230 094 628 000 FCFA.

1.1. La capacité d'absorption des projets et programmes

La capacité d'absorption des financements de ces projets et programmes qui est obtenue par le rapport entre le montant des dépenses et le montant des décaissements est présentée dans le tableau ci-dessus.

1.2. Les conditionnalités de déblocage des fonds

Le projet ou programme doit être retenu comme prioritaire et inscrit dans le Programme d'investissement public. Les conventions de financement contiennent- des dispositions spécifiques en matière de déblocage des financements.

Pour ce qui concerne la contrepartie nationale, celle-ci doit être prévue dans le plan de déblocage de fonds.

1.3. L'utilisation ou non des indicateurs de la matrice sectorielle de performance comme condition de déblocage des finances de ces projets et programmes

Dans le processus de déblocage des financements des projets et programmes, l'utilisation des indicateurs de la matrice sectorielle de performance n'est pas une condition préalable.

1.4. La prévisibilité des financements des projets et programmes

Il y a une prévisibilité dans la programmation des financements des projets et programmes. En 2015, sur un montant global programmé (révisé) de 25 519 854 000 FCFA, un montant de 12 406 121 000 FCFA a été effectivement décaissé, soit un taux de décaissement de 48,61%.

Pour la contrepartie nationale, un montant global programmé (révisé) de 10 360 588 000 FCFA, un montant de 7 859 466 500 FCFA a été effectivement décaissé soit un taux de décaissement de 75,86%.

Pour les financements extérieurs, un montant global programmé (révisé) de 15 159 266 000 FCFA, un montant de 8 230 387 975 FCFA a été effectivement décaissé soit un taux de décaissement de 54,29%.

1.5. L'existence ou non d'appuis budgétaires sectoriels et leur prévisibilité

En 2015, un appui budgétaire a été accordé à la SONABEL par la BAD dans le cadre de la subvention pour la reconstitution du stock de combustibles d'un montant de seize milliards (16 000 000 000) de FCFA.

1.6. La disponibilité des informations dans les délais et de façon détaillée sur l'exécution de ces projets et programmes

Les informations sur l'exécution des projets et programmes sont collectées trimestriellement pour ce qui concerne le suivi des projets et programmes prioritaires et semestriellement dans le cadre du suivi du Programme d'investissement public.

1.7. L'inscription de ces projets et programmes dans la loi de finances initiales

En 2015, on dénombre six (06) projets du MEMC qui sont inscrits dans la Loi de finances initiale. Il s'agit des projets suivants :

- Projet d'électrification rurale TEAM 9 ;
- Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier ;
- Projet d'Appui au Sous-secteur de l'Electricité ;

- Projet d'extension et de renforcement des réseaux électriques des localités rurales électrifiées ;
- Projet d'électrification de 87 Chefs-lieux de Communes Rurales ;
- Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques des infrastructures sanitaires et scolaires en milieu rural et de maîtrise de la demande en énergie électrique dans les centres urbains de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

1.8. L'utilisation des systèmes nationaux de gestion de finances publiques et de passation des marchés au niveau de ces projets et programmes

L'utilisation des systèmes nationaux de gestion de finances publiques et de passation des marchés au niveau de ces projets et programmes est effective en ce qui concerne la contrepartie nationale. Le système de gestion de finances et de passation des marchés des bailleurs est aussi utilisé pour les financements extérieurs.

1.9. Les difficultés rencontrées dans l'exécution de ces projets et programmes

Les principales difficultés rencontrées dans l'exécution des projets et programmes sont les suivantes :

- lourdeur dans les procédures de passation de marchés,
- difficultés liées au déblocage des fonds (contrepartie nationale et financements extérieurs) ;
- insuffisance de capacités de certaines entreprises dans l'exécution des travaux sur le terrain.

1.10. Les recommandations pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de ces projets et programmes

En vue d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des projets et programmes, il apparaît nécessaire de :

- alléger les procédures de passation des marchés ;
- accélérer les procédures de déblocage des fonds de contrepartie nationale des projets ;
- renforcer la concertation entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes ;
- renforcer les capacités des équipes de gestion des projets.

III.ÉTAT DU FONCTIONNEMENT DU CSD EN 2015 ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

4.1 Conformément au mécanisme de coordination et de supervision de la mise en œuvre de la SCADD, le Cadre Sectoriel de Dialogue « Mines, Carrières et Energie (CSD-MCE) » a été mis en place par arrêté N°2014-024/MME/CAB du 19 février 2014. Quant aux groupes thématiques de travail, ils ont été mis en place par arrêté N°0153/MME/CAB du 04 juin 2015. Il s'agit du Groupe Technique « Mines et Carrières » (GT-MC), du Groupe Technique « Energie » (GT-E) et du Groupe Technique « Pilotage et soutien » (GT-PS).

4.2 Les travaux préparatoires des revues sectorielles annuelle et à mi-parcours 2015 ont été conduits par un groupe de travail mis en place conformément aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté n°2014-001/PM/CAB du 17 janvier 2014 portant organisation des revues de la SCADD. Les données ont été collectées auprès des structures techniques du MEMC et des ateliers techniques ont été organisés pour l'élaboration des projets de rapport sectoriel de performance de l'année 2014, de matrice sectorielle de performance 2016-2018 et du rapport sectoriel de performance à mi-parcours et annuel 2015. Les travaux préparatoires de la revue annuelle 2016 se sont déroulés non sans difficultés mais ont permis d'élaborer le projet de rapport sectoriel de performance annuel 2015.

4.3 La revue sectorielle annuelle 2015 s'est tenue le mardi 24 février 2015 et celle à mi-parcours 2015 le vendredi 24 juillet 2015. La revue sectorielle annuelle 2016 quant à elle s'est tenue le 24 mars 2016. Au regard des délais prescrits, ces revues sectorielles se sont tenues dans les délais.

4.4 La participation des membres aux revues sectorielles annuelle et à mi-parcours 2015 est jugée satisfaisante. Toutes les structures conviées, aussi bien les membres statutaires que les observateurs, ont pris part à la session. En effet, la revue sectorielle annuelle 2015 a enregistré cinquante-sept (57) participants dont les représentants des PTF (07) et du secteur privé (03). La revue à mi-parcours quant à elle, connue la participation de 56 personnes dont deux (02) représentants des PTF et quatre (04) du secteur privé. X personnes dont Y représentants des PTF, Z représentants du secteur privé, Q représentants des collectivités territoriales et N représentants de la société civile ont pris part à la revue sectorielle annuelle 2016.

Au cours de la revue sectorielle à mi-parcours 2015, aucune recommandation n'a été formulée.

IV.ÉVALUATION 2011-2015 DE LA CONCRÉTISATION DES ORIENTATIONS DE LA SCADD RELEVANT DES DOMAINES PRIS EN CHARGE PAR LE CSD

V.1 L'état de mise en œuvre des orientations dans le secteur des mines

1.1 L'accélération de la relecture du code minier pour tenir compte des réalités du secteur, de la nécessité de protéger l'environnement et de lutter contre la pauvreté,

Les résultats atteints sont : l'adoption de la Politique Sectorielle des Mines (POSEM) couvrant la période 2014-2025 et de son Plan d'actions triennal, le 16 octobre 2013 en Conseil des Ministres ; la réorganisation du ministère avec de nouvelles directions (DGC, DGCM et DAJC); l'adoption par le CNT du nouveau code minier le 26 juin 2015; l'élaboration de sept (07) textes d'application de ce code ; la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier (PADSEM) qui vise le renforcement des capacités des principales institutions impliquées dans la gestion du secteur minier ; l'élaboration d'un plan stratégique décennal de développement de l'exploitation des substances de carrières ; l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la fraude dans la commercialisation de l'or; la création de cadres régionaux de concertation du secteur des mines et carrières ; la création de l'Agence Nationale pour l'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisée (ANEEMAS) et la nomination de son Directeur Général.

Le nouveau code comporte plusieurs innovations dont l'esprit est de concilier à la fois l'attractivité du secteur minier et le développement durable. L'innovation majeure reste la création du fonds minier de développement local qui contribuera à financer les plans de développement des collectivités territoriales surtout celles abritant les sites.

Dans le cadre de l'exploitation apaisée des ressources minières, il a été entrepris des concertations avec les représentants des orpailleurs, des populations et des industries minières.

Au regard des problèmes environnementaux qu'engendre l'exploitation artisanale et la multiplication des sites clandestins ainsi que le souci de réduire la fraude, le gouvernement a créé l'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations minières Artisanales et Semi-mécanisées (ANEEMAS) dont les missions sont entre autres, d'accompagner les différents acteurs à mieux exploiter les ressources minières.

La création de la DGCM vise à renforcer la transparence dans la gestion des autorisations et titres miniers et mettre en place un nouveau système qui permettra de réduire le temps de traitement des dossiers, tout en respectant les bonnes pratiques internationales en matière de gestion de cadastre minier.

1.2 De l'accélération des réformes pour faire du Burkina Faso, un pays ITIE,

Le 27 février 2013, le Burkina Faso a obtenu le statut de pays conforme aux exigences de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Depuis cette obtention, le pays a produit cinq (05) rapports. Les structures de mise en œuvre des activités de l'ITE sont opérationnelles.

1.3 Du suivi des exportations et des flux financiers du secteur minier

De 2011 à 2014, le secteur minier, avec l'or comme principal produit d'exportation, est resté prépondérant dans l'économie nationale. Sa contribution à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) est passée de 15,7% en 2011 à 12,4% en 2014. La contribution du secteur minier aux recettes d'exportation pour l'année 2013 s'élève à 732,734 milliards de francs CFA et 858,5 milliards de francs CFA 2014. Depuis 2009, l'or est devenu le premier produit d'exportation de notre pays. Les actions de promotion ainsi que la stabilité politique ont permis l'installation de neuf (9) mines industrielles créant environ 5 500 emplois dont 90% occupés par des nationaux. 508 autorisations et titres miniers ont été octroyés au cours de la période.

En 2015, en dépit de la chute du cours mondial de l'or et la destruction constatée dans certaines mines, notre pays a produit 36,35 tonnes d'or au 31 décembre 2015. Les exportations de concentré de zinc quant à elles s'élèvent à 123 225,25 tonnes valorisables. De plus, quatre (04) nouveaux permis d'exploitation industrielle de grandes mines ont été octroyés.

1.4 De la mise en place d'un guichet unique

La mise en place du guichet unique est tributaire de l'adoption du code minier.

1.5 Du renforcement des capacités du gouvernement à évaluer la performance financière des entreprises extractives

En 2015, les résultats suivants ont été atteints :

- le renforcement du personnel technique à travers le recrutement de géologues ;
- l'acquisition de matériel technique, d'équipement minier de bureau et de moyen logistique sur financement du Fonds d'Investissement Minier et du PADSEM ;
- le recrutement d'un consultant sur financement du PADSEM en vue de la modernisation de la gestion du cadastre minier ;
- l'amélioration de l'information géologique et minière par la poursuite de la cartographie géologique à travers un appui de la Banque mondiale ;
- la formation du personnel de l'administration des mines sur financement du PADSEM et du Fonds d'Investissement Minier ;
- la promotion du sous-secteur des carrières par l'élaboration d'un catalogue promotionnel et d'une notice descriptive des substances de carrières* ;
- l'organisation de la 5ème édition des journées de Promotion Minière (PROMIN 2012) ;
- l'organisation des 1ères Journées de Promotion des substances de Carrières (JPC 2013) ;
- l'élaboration du plan stratégique décennal de développement de l'exploitation des substances de carrières ;

- la création du Fonds de financement de la recherche géologique minière et de soutien au développement du secteur minier ;
- la création du fonds minier de développement local.

1.6 De la promotion de pôles de croissance autour des zones minières.

Orientation mise en œuvre par le Ministère en charge du commerce.

V.2 L'état de mise en œuvre des orientations dans le secteur de l'énergie

2.1 De la mise en place d'un cadre institutionnel et des mesures réglementaires et fiscales qui permettent la mobilisation des acteurs et des ressources

Au cours de la période 2011-2015 les résultats ci-après ont obtenus :

- l'adoption en décembre 2012, de la loi N°053/AN portant réglementation générale du sous-secteur de l'électricité au Burkina Faso ;
- l'exonération, par la loi de finances 2013, de la TVA et des droits et taxes de douane sur les importations d'équipements solaires au Burkina Faso à compter du 1er janvier 2013, et ce, sur une période de cinq (05) ans ;
- l'adoption de la Politique Sectorielle de l'Energie (POSEN) couvrant la période 2014-2025 et de son Plan d'actions triennal, par le Conseil des Ministres en sa séance du 16 octobre 2013 ;
- l'adoption de deux (02) décrets d'application de la loi 053/AN par le Conseil des Ministres en sa séance du 18 juin 2014 et la signature de deux arrêtés entre septembre et octobre 2014 ;
- la signature le 16 juin 2015 de l'arrêté 15/172 /MME/SG/DGE portant fixation des modalités de délivrance des contrats de concession, de licences, autorisation et de soumission à l'obligation de déclaration d'installation dans le sous-secteur de l'électricité au Burkina Faso

En outre, plusieurs autres mesures ont été initiées et sont toujours en cours de réalisation. Il s'agit de :

- la réalisation d'une étude diagnostique en vue de la formulation d'un avant-projet de loi réglementant le sous-secteur des hydrocarbures et de la définition de normes nationales pour les produits pétroliers et dérivés ;
- la relecture du décret n° 2002-146/PRES/PM/MCPEA/MCE du 03 mai 2002 portant réglementation de la distribution des produits pétroliers et dérivés au Burkina Faso et de l'arrêté conjoint n° 2003-022/MCPEA/MCE du 1er avril 2003 portant modalités de délivrance, de renouvellement et de retrait de l'agrément en qualité de distributeur de produits pétroliers et dérivés ;
- l'élaboration de l'avant-projet de loi sur la maîtrise de l'Energie qui a fait l'objet d'examen par le COTEVAL en sa séance du 11 février 2015 ;
- la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire spécifique aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

2.2 De la sécurisation de l'approvisionnement du pays et de la réduction des coûts de l'énergie

Au cours de la période 2011-2015 les résultats ci-après ont été atteints :

- le renforcement des capacités de production thermique de la SONABEL par l'installation de groupes électrogènes cumulant une puissance exploitable de 125,7 MW dont 71% à la centrale de Komsilga, 26% à la centrale de Bobo II et 3% dans les centrales des centres secondaires ;
- l'actualisation de l'étude de faisabilité du projet de construction du pipeline de transport d'hydrocarbures Bolgatanga – Bingo, dont les rapports d'études technique, économique, environnementale, et d'avant-projet sommaire sont disponibles ;
- la signature des contrats pour la réalisation des travaux de construction de la ligne d'interconnexion électrique Bolgatanga-Ouagadougou ;
- l'obtention d'une subvention de la BAD (Appui Budgétaire Sectoriel) de 16 milliards de francs CFA pour la reconstitution des stocks de combustible de la SONABEL ;
- l'augmentation du prix du transport du carburant afin d'assurer l'approvisionnement régulier en hydrocarbures des centrales de la SONABEL;
- le renforcement des capacités d'emplissage des bouteilles de gaz butane par la construction d'une seconde plate-forme ;
- le lancement de l'Appel d'Offres le 08 octobre 2015 pour le recrutement d'un Producteur indépendant d'électricité devant construire en PPP une centrale de 100 MW à Ouagadougou ;
- la réalisation de l'étude complémentaire à l'Etude d'Impact Environnemental et Social, de l'actualisation du tracé de la ligne du projet d'interconnexion électrique Han – Bobo-Dioulasso – Sikasso – Bamako ;
- la sélection du consultant devant réaliser l'actualisation des études de faisabilité et la préparation des dossiers d'appels d'offres et le démarrage de l'actualisation du tracé de la ligne et des études d'impact environnemental et social du projet d'interconnexion électrique Birnin Kebbi - Zabori - Niamey - Ouagadougou et Bembéréké.

2.3 Du désenclavement des zones rurales, par l'extension des réseaux et la pré-électrification et de l'atteinte de 60% de taux d'électrification nationale en 2015

Au cours de la période 2011-2015 les résultats suivants ont été atteints :

- l'électrification de 387 nouvelles localités entre 2011 et le 31 décembre 2015, portant le nombre total de localités électrifiées à 575. Ces résultats ont permis de faire passer le taux de couverture électrique de 27,42% en fin 2011 à 33,32% en fin 2015 ;
- l'accroissement du nombre de ménages ayant accès à l'électricité de 20% en cinq (05) ans ;
- l'électrification par kits solaires photovoltaïques de 21 localités dont 20 sur financement de la Banque Mondiale et une sur financement du Conseil de l'Entente ;
- l'électrification de 50 chefs-lieux de départements en systèmes solaires photovoltaïques.

2.4 De la mobilisation et de la mise en valeur du potentiel énergétique national

Au cours de la période 2011-2015 les résultats suivants ont été atteints :

- l'installation de 2,2 MWc ;
- l'installation de 1 646 lampadaires solaires ;

- la réalisation de trois (03) centrales hybrides diesel solaires dans des localités rurales pour une puissance cumulée solaire de 45 kWc ;
- l'organisation de deux (02) conférences internationales sur l'énergie solaire et de quatre (04) sur les biocarburants ;
- la pré-sélection de trois (03) entreprises pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 33 MWc à Zagtoui ;
- le lancement du projet de Promotion du Jatropha Curcas comme source d'agrocarburants durable au Burkina Faso le 12 août 2015 et la mise en place des instances d'administration et de gestion du projet en décembre 2015 ;
- la signature du contrat PPP révisé du projet de Partenariat Public Privé pour la construction de la centrale solaire de 20 MW à Zina ;
- la signature de deux des cinq (05) contrats pour le recrutement de Producteurs indépendants d'électricité dans le cadre la construction de centrales solaires photovoltaïques. Les deux (02) centrales cumuleront une puissance de 17,24 MWc. A terme, il est attendu une puissance cumulée de 67,5 MWc pour l'ensemble des cinq (05) centrales ;
- la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social et de l'Avant-Projet Sommaire définitif du projet de construction du barrage hydroélectrique de Bagré-Aval.

2.5 De l'amélioration de l'efficacité de la consommation d'énergie

Au cours de la période 2011-2015 les résultats suivants ont été atteints :

- une économie de plus de 18 % de la consommation annuelle d'énergie des bâtiments de la fonction publique et une réduction de la puissance souscrite de 21 % soit des économies cumulées d'environ 1,2 milliard FCFA suite à la mise en œuvre du Projet de Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE) ;
- l'augmentation du nombre de foyers améliorés distribués qui est passé de 5 000 en 2011 à 110 488 en 2015 et la distribution de 20 foyers à gaz de grande capacité au profit de dolotières soit une économie de 55 451 tonnes de bois ;
- le recrutement de consultants pour réaliser des audits énergétiques dans l'industrie et élaborer une stratégie de communication sur la maîtrise de l'énergie et son plan de mise en œuvre ;
- le recrutement d'une entreprise en vue du remplacement de 3000 lampadaires existants par des lampes à LED dans le cadre de l'efficacité énergétique au niveau de l'éclairage public ;
- l'élaboration du Plan d'actions national de la maîtrise de l'Energie au Burkina Faso ; ce Plan d'actions national de la maîtrise de l'énergie a pour l'objectif principal la réalisation des économies d'énergie dans tous les secteurs d'activités.

2.6 De l'attention particulière accordée au développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire

L'exonération, par la loi de finances 2013, de la TVA et des droits et taxes de douane sur les importations d'équipements solaires au Burkina Faso à compter du 1er janvier 2013, et ce, sur une période de cinq (05) ans. En outre, plusieurs projets solaires ont été initiés durant la période 2011-2015 (***confère point «De la mobilisation et de la mise en valeur du potentiel énergétique national »***)

2.7 Du développement de l'interconnexion avec les pays de la sous-région et la promotion de la coopération.

Au cours de la période 2011-2015 les résultats suivants ont été atteints :

- l'actualisation de l'étude de faisabilité du projet de construction du pipeline de transport d'hydrocarbures Bolgatanga – Bingo, dont les rapports d'études technique, économique, environnementale, et d'avant-projet sommaire sont disponibles ;
- la signature des contrats pour la réalisation des travaux de construction de la ligne d'interconnexion électrique Bolgatanga-Ouagadougou ;
- la sélection du consultant devant réaliser l'actualisation des études de faisabilité et la préparation des dossiers d'appels d'offres et le démarrage de l'actualisation du tracé de la ligne et des études d'impact environnemental et social du projet d'interconnexion électrique Birnin Kebbi - Zabori - Niamey - Ouagadougou et Bembéréké.
- la réalisation de l'étude complémentaire à l'Etude d'Impact Environnemental et Social, de l'actualisation du tracé de la ligne du projet d'interconnexion électrique Han – Bobo-Dioulasso – Sikasso – Bamako ;

2.8 De l'attention particulière portée au monde rural, dans l'optique de favoriser l'accès aux services énergétiques du plus grand nombre et d'améliorer leur capacité productive

Durant la période 2011-2015, plusieurs projets d'électrification rurale ont été mis en œuvre. Il s'agit notamment de :

- Projet d'Accès aux Services Energétiques (PASE) qui a permis l'électrification de 55 localités ;
- Projet de Renforcement des Infrastructures Electriques et d'Electrification Rurale (PRIELER) qui a permis au 31 décembre 2015 d'électrifier 141 localités sur 159 attendues ;
- Projet d'électrification rurale TEAM 9 qui a permis au 31 décembre 2015, l'électrification de 10 localités sur 94 localités attendues;
- Projet d'électrification de cinquante (50) chefs- lieux de départements qui a permis d'équiper cinquante chefs-lieux en systèmes solaires photovoltaïques ;
- l'électrification de 73 localités dont 41 sur financement de la Taxe de Développement de l'Electrification (TDE) et 32 sur appui budgétaire de l'Etat ;
- la distribution de 350 kits solaires photovoltaïques au profit des populations rurales sur financement du conseil de l'entente

2.9 Du raccordement d'une plus grande partie de la population au réseau électrique

Confère point « désenclavement des zones rurales, par l'extension des réseaux et la pré-électrification et de l'atteinte de 60% de taux d'électrification nationale »

2.10 De l'installation de centrales pour les centres importants situés hors réseau

La réalisation de trois (03) centrales hybrides diesel solaires dans des localités rurales.

2.11 *Du développement des plates-formes multifonctionnelles avec mini-réseau fournissant l'accès à l'énergie pour les localités de faible peuplement*

Au cours de la période 2011-2015, 1149 plates-formes multifonctionnelles ont été installées dont 182 avec mini réseau électrique.

2.12 *Du recours au système photovoltaïque pour les populations des zones de faible densité.*

L'électrification par kits solaires photovoltaïques de 21 localités dont 20 sur financement de la Banque Mondiale et une sur financement du Conseil de l'Entente ;

Le Gouvernement accompagne plusieurs ONG et associations privées dans leurs activités de pré-électrification des localités rurales par le solaire. Il s'agit de la fourniture de kits solaires photovoltaïques à 3365 ménages par l'Association YEELLEN-BA (subvention Union Européenne) dans le KénéDougou.

CONCLUSIONS

L'année 2015 marque la fin de la mise en œuvre de la SCADD. Le Cadre Sectoriel de Dialogue « Mines Carrières et Energie » a engrangé des acquis importants au cours de la période 2011-2015 aussi bien dans le secteur des mines que dans celui de l'énergie.

➤ Dans le secteur des mines :

- L'adoption de la Politique Sectorielle des Mines le 16 octobre 2013 en Conseil des ministres ;
- la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier (PADSEM) qui vise le renforcement des capacités des principales institutions impliquées dans la gestion du secteur minier ;
- l'élaboration d'un plan stratégique décennal de développement de l'exploitation des substances de carrières ;
- l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la fraude dans la commercialisation de l'or; la création de cadres régionaux de concertation du secteur des mines et carrières ;
- la création de l'Agence Nationale pour l'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisée (ANEEMAS) et la nomination de son Directeur Général ;
- l'adoption du nouveau code minier du Burkina Faso en Conseil des ministres le 18 février 2015 et le 26 juin 2015 par le CNT ;
- l'octroi de sept (07) permis d'exploitation industrielle de grandes mines : Séguénéga (Yatenga), Karma (Yatenga), Tambao (Oudalan), Niankorodougou (Léraba), Houndé (Tuy), Bagassi (Balé) et Konkéra (Noumbiel) ;
- la réalisation de l'étude diagnostique du cadastre minier et le démarrage des travaux de modernisation dudit cadastre.
- L'obtention le 27 février 2013, du statut de pays conforme aux exigences de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;

➤ Dans le secteur de l'énergie :

- L'adoption de la Politique Sectorielle de l'énergie le 16 octobre 2013 en Conseil des ministres ;
- l'adoption en décembre 2012, de la loi N°053/AN portant réglementation générale du sous-secteur de l'électricité au Burkina Faso ;
- l'exonération, par la loi de finances 2013, de la TVA et des droits et taxes de douane sur les importations d'équipements solaires au Burkina Faso à compter du 1er janvier 2013, et ce, sur une période de cinq (05) ans ;
- le renforcement des capacités de production thermique de la SONABEL par l'installation de groupes électrogènes cumulant une puissance exploitable de 125,7 MW dont 71% à la centrale de Komsilga, 26% à la centrale de Bobo II et 3% dans les centrales des centres secondaires ;
- l'obtention d'une subvention de la BAD (Appui Budgétaire Sectoriel) de 16 milliards de francs CFA pour la reconstitution des stocks de combustible de la SONABEL ;

- le renforcement des capacités d'emplissage des bouteilles de gaz butane par la construction d'une seconde plate-forme ;
- l'électrification de cent seize (116) nouvelles localités ;
- le versement de 3 milliards de francs CFA sur le reliquat de la subvention d'équilibre 2013 due par l'Etat à la SONABEL ;
- la signature de deux des cinq (05) contrats pour le recrutement de Producteurs indépendants d'électricité dans le cadre la construction de centrales solaires photovoltaïques. Les deux (02) centrales cumuleront une puissance de 17,24 MWc. A terme, il est attendu une puissance cumulée de 67,5 MWc pour l'ensemble des cinq (05) centrales ;
- la pré-sélection de trois (03) entreprises pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 33 MWc à Zagtoui ;
- la signature du contrat PPP révisé du projet de Partenariat Public Privé pour la construction de la centrale solaire de 20 MW à Zina ;
- le lancement de l'Appel d'Offres le 08 octobre 2015 pour le recrutement d'un Producteur indépendant d'électricité devant construire en PPP une centrale de 100 MW à Ouagadougou.

Au cours de la période, d'importants projets d'investissement ont été exécutés dans le but de renforcer l'offre énergétique et d'accroître l'accès aux services énergétiques du pays. On note également la mise en œuvre du Projet d'appui au développement du secteur minier dont l'objectif est de renforcer les capacités des principales institutions impliquées dans la gestion du secteur minier.

Le CSD-MCE a tenu régulièrement toutes ses revues sur la période de mise en œuvre de la SCADD.

ANNEXES

Annexe 1 : état de l'avancement de la réalisation des mesures et actions du secteur des mines de janvier à décembre 2015

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	État de réalisation (1)		Coûts (En million de FCFA)		Taux d'exécution financière (2)	Commentaires (3)
					Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
Programme : "Mines et Carrières"										
Objectif Stratégique : Promouvoir le secteur minier pour en faire un levier de développement durable										
1.1	Elaborer les cartes géologiques et hydro géologiques à l'échelle 1/200 000	Développement des piliers de la croissance accélérée	Taux de couverture national de la cartographie géologique aux échelles 1/200 000, 1/100 000 et 1/50 000	BUMIGEB		X	3 603	1 437	50%	Les travaux de réalisation des cartes de Niéllé et Gaoua-Batié sont en cours au niveau du SIGM et la rédaction des notices sont en cours d'achèvement. Avec un taux d'exécution physique de 35% de la mesure.
1.2	Elaborer les normes de production des cartes géologiques à l'échelle 1/100 000 et 1/50 000					X	213		0%	Le consultant est en cours de recrutement. (PADSEM)
1.3	Suivre les travaux de construction de 5 nouvelles mines		Niveau de production d'or des mines industrielles	DGMG	x		4	4	100%	Six (06) missions sur six (06) ont été réalisées
1.4	Organiser les sixième et septième éditions des journées de promotion minière			DGMG		X	360		-	6ème édition PROMIN prévue du 17 au 19 septembre 2015. (DAF/PADSEM)
1.5	Adopter le nouveau code minier			DGMG /DGC	X			PM		Le Code minier a été adopté le 18 février 2015 en CM et au CNT le 26 juin 2015
1.6	Elaborer et adopter les textes d'application du code minier		Nombre de textes règlementaires adoptés	DGMG /DGC		X	184		-	Les avant projets de Sept (07) ont été élaborés et sont attendus de validation en atelier. (DAF/PADSEM)
1.7	Mettre en œuvre le plan stratégique décennal de développement de l'exploitation des substances de carrières		Nombre de carrières en exploitation	DGC		X	58	0	0%	Appel d'offre pour le recrutement du consultant pour la réalisation a été lancé à trois reprises et sont restés infructueux. Avec l'approbation de la Banque Mondiale une liste de trois cabinets a eu lieu pour une consultation restreinte. Le taux de réalisation physique de 20%
1.9	Réaliser une étude de viabilité économique des carrières	Développement des piliers de la croissance	Nombre de carrières en exploitation	DGC		X	30	0	0%	Appel d'offre pour le recrutement du consultant pour la réalisation a été lancé à trois reprises et sont restés infructueux. Avec l'approbation de la Banque Mondiale une liste de trois cabinets a eu lieu pour une

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	État de réalisation (1)		Coûts (En million de FCFA)		Taux d'exécution financière (2)	Commentaires (3)
					Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
Programme : "Mines et Carrières"										
Objectif Stratégique : Promouvoir le secteur minier pour en faire un levier de développement durable										
		accélérée								consultation restreinte. Cependant, cette étude a été fusionnée avec la première.
1.10	Sensibiliser et contribuer à l'organisation des petits exploitants de substances de carrières	Développement des piliers de la croissance accélérée	Nombre de carrières en exploitation	DGC		X	20	0	0%	la non-adoption des textes d'application du nouveau code miner a freiné la mise œuvre de cette mesure
1.11	Mener une étude sur la réhabilitation des carrières informelles de la ville de Ouagadougou			DGC		X	30	0	0%	Rapport provisoire soumis pour validation. L'atelier de validation est prévu pour le premier trimestre de l'année 2016
1.12	Organiser les deuxième et troisième édition des journées de promotion des substances de carrières			DGC		X	164	0	0%	Reportée en 2016 pour cause du retard de PROMIN qui sera organisée en septembre 2015
1.13	Réaliser des campagnes de sensibilisation et d'information sur les activités de la BNAF	Développement des piliers de la croissance accélérée	Nombre de carrières en exploitation	Taux d'accroissement de la quantité d'or déclarée des exploitations artisanales	BNAF		X	141	0,79	0,56%

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	État de réalisation (1)		Coûts (En million de FCFA)		Taux d'exécution financière (2)	Commentaires (3)
					Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
Programme : "Mines et Carrières"										
Objectif Stratégique : Promouvoir le secteur minier pour en faire un levier de développement durable										
1.1	Elaborer les cartes géologiques et hydro géologiques à l'échelle 1/200 000	Développement des piliers de la croissance accélérée	Taux de couverture national de la cartographie géologique aux échelles 1/200 000, 1/100 000 et 1/50 000	BUMIGEB		X	3 603	1 437	50%	Les travaux de réalisation des cartes de Niéllé et Gaoua-Batié sont en cours au niveau du SIGM et la rédaction des notices sont en cours d'achèvement. Avec un taux d'exécution physique de 35% de la mesure.
1.2	Elaborer les normes de production des cartes géologiques à l'échelle 1/100 000 et 1/50 000					X	213		0%	Le consultant est en cours de recrutement. (PADSEM)
1.3	Suivre les travaux de construction de 5 nouvelles mines		Niveau de production d'or des mines industrielles	DGMG	x		4	4	100%	Six (06) missions sur six (06) ont été réalisées
1.4	Organiser les sixième et septième éditions des journées de promotion minière			DGMG		X	360		-	6ème édition PROMIN prévue du 17 au 19 septembre 2015. (DAF/PADSEM)
1.5	Adopter le nouveau code minier			DGMG /DGC	X			PM		Le Code minier a été adopté le 18 février 2015 en CM et au CNT le 26 juin 2015
1.6	Elaborer et adopter les textes d'application du code minier			DGMG /DGC		X	184		-	Les avant projets de Sept (07) ont été élaborés et sont attente de validation en atelier. (DAF/PADSEM)
1.7	Mettre en œuvre le plan stratégique décennal de développement de l'exploitation des substances de carrières			DGC		X	58	0	0%	Appel d'offre pour le recrutement du consultant pour la réalisation a été lancé à trois reprises et sont restés infructueux. Avec l'approbation de la Banque Mondial une liste de trois cabinets a eu lieu pour une consultation restreinte. Le taux de réalisation physique de 20%
Total mesures et actions programme Mines et carrières										

Annexe 2 : état de réalisation des mesures et actions du secteur de l'énergie au 31 décembre 2015

N°	Mesure ou action(1)	Domaine prioritaire de la SCADD(2)	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	Etat de réalisation		Coût (en millions FCFA)		Taux d'exécution financière	Commentaires
					Réalisée	Non Réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visée		
Programme 2 : "Energie"										
Rendre l'énergie disponible et accessible à tous										
2.01	Réaliser l'interconnexion Electrique Bolgatanga-Ouagadougou	Développement des infrastructures de soutien	Électricité totale produite et importée (GWh)	SONABEL		X	20 800	4 135	20%	Le projet prévu pour démarrer en Août 2015 a connu un ralentissement dû à la situation sociopolitique qu'a connu le pays. Les étapes restantes dans la réalisation de cette mesure sont l'approbation de ces marchés en janvier 2016, et en avril 2016 pour le marché relatif à une partie du poste de Bolgatanga. Par ailleurs, les indemnités des personnes affectées par le projet le seront au début de 2016 pour la partie au Ghana, ce qui rendra libre le couloir de toute la ligne d'interconnexion pour réaliser les travaux.
2.02	Réaliser l'interconnexion Electrique Han – Bobo Dioulasso – Sikasso – Bamako	Développement des infrastructures de soutien	Électricité totale produite et importée (GWh)	SONABEL		X	1 255		-	Les différentes études complémentaires ont démarré en janvier 2014 et à la date du 30 juin 2015 on note : - L'attente du rapport provisoire l'étude complémentaire à l'étude de faisabilité ; - L'obtention de l'Avis de non objection de l'AFD sur l'avenant à l'EIES l'étude complémentaire à l'Etude d'Impact Environnemental et Social. - La disponibilité du rapport final de l'étude complémentaire à l'Etude d'Impact Environnemental et Social ; - La disponibilité du rapport final sur l'actualisation du tracé de la ligne.

N°	Mesure ou action(1)	Domaine prioritaire de la SCADD(2)	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	Etat de réalisation		Coût (en millions FCFA)		Taux d'exécution financière	Commentaires
					Réalisée	Non Réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visée		
Programme 2 : "Energie"										
Rendre l'énergie disponible et accessible à tous										
2.03	Réaliser l'interconnexion Electrique BirninKebbi - Zabori - Niamey - Ouagadougou et Bembéréké	Développement des infrastructures de soutien	Électricité totale produite et importée (GWh)	SONABEL		X	713	-	-	La réunion de démarrage de l'étude a eu lieu au cours du mois de décembre 2014. Les négociations de contrats sont en cours pour le consultant devant réaliser l'actualisation des études de faisabilité et la préparation des dossiers d'appels d'offres.
2.04	Recruter un Producteur indépendant d'électricité pour construire une centrale de 100 MW	Développement des infrastructures de soutien	Électricité totale produite et importée (GWh)	DGE		X	50	6	12%	L'Appel d'Offres a été ensuite lancé le 08 octobre 2015. L'ouverture des offres initialement prévue pour la 14 décembre a été reportée au 04 avril 2016 pour permettre la mise en place, sur financement de la Facilité Africaine de Soutien Juridique logée à la BAD, d'un Cabinet conseil juridique, technique et financier. Celui-ci devrait assister la commission de sélection pour l'évaluation des offres et les négociations de contrats. Les étapes restantes dans la réalisation de la mesure sont entre autres le dépouillement et l'analyse des propositions, l'attribution et la négociation du contrat.
2.05	Réaliser une centrale solaire de 33 MWc à Zagtouli	Développement des infrastructures de soutien	Électricité totale produite et importée (GWh)	SONABEL		X	32 374	-	-	Les difficultés se résument aux retards dus à la mobilisation des financements, aux conditionnalités des bailleurs de fonds et à la lourdeur administrative. En sus, cette mesure connaît un retard dû à la conjoncture nationale courant 2015. Les offres de trois (3) entreprises soumissionnaires ont été reçues le 11/08/2015 et analysées par la commission technique. La proposition d'attribution du marché des travaux est en cours.

N°	Mesure ou action(1)	Domaine prioritaire de la SCADD(2)	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	Etat de réalisation		Coût (en millions FCFA)		Taux d'exécution financière	Commentaires
					Réalisée	Non Réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visée		
Programme 2 : "Energie"										
Rendre l'énergie disponible et accessible à tous										
										Pour les travaux complémentaires (évacuation de l'énergie de la centrale solaire et stabilisation du réseau), le rapport d'évaluation des offres pour le recrutement de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux est en cours d'amendement par l'UE. Les étapes restantes sont l'attribution, la négociation et la signature du contrat.
2.06	Mettre en œuvre le programme spécial d'électrification des chefs-lieux de Communes Rurales	Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes	Taux d'accès à l'électricité	SONABEL		X	4000	-	%	La réalisation de cette mesure ajustée pour l'année 2015 consistait au recrutement des entreprises pour la réalisation des travaux de la troisième vague des localités et à la mobilisation des financements complémentaires pour l'achèvement de l'électrification des localités de ladite vague. A la date du 31 décembre 2015, le bilan de ce programme est le suivant : Vague 1 : 29 localités dont 25 chefs-lieux de communes rurales. Exécution à 100%. Quelques réserves mineures restent encore à lever pour certaines localités et les réceptions définitives sont toujours en cours. Vague 2 : 25 localités dont 22 chefs-lieux de communes rurales. Exécution à 98% 04 localités attendent d'être mises en service car assujetties par les Projets Team 9 et FDE. L'attribution des marchés, leur enregistrement et la signature des contrats ont été faits. Les ordres de service ont été émis et la mise en vigueur des contrats par le paiement des avances

N°	Mesure ou action(1)	Domaine prioritaire de la SCADD(2)	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	Etat de réalisation		Coût (en millions FCFA)		Taux d'exécution financière	Commentaires
					Réalisée	Non Réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visée		
Programme 2 : "Energie"										
Rendre l'énergie disponible et accessible à tous										
										de démarrage en instance d’être faite. Vague 3 : 57 chefs-lieux de communes rurales Les résultats de l’analyse des offres ont été transmis pour publication le 29 juin 2015. Les marchés ont été attribués, les notifications et les ordres de service ont été adressés aux différents attributaires. Les difficultés de cette vague sont liées à la faible allocation budgétaire pour la réalisation des activités y afférentes.
2.07	Mettre en œuvre le projet d’électrification TEAM9	Amélioration de l’accès aux services énergétiques modernes	Taux d’accès à l’électricité	SONABEL		X	2 818	441,86	15,68%	Au 31 décembre 2015, les matériels/équipements destinés à la construction des lignes électriques et des réseaux de distribution sont livrés sur sites à 97,5%. Les travaux de montage des lignes et réseaux de distribution sont achevés dans 10 des 84 localités restantes au titre de la mesure 2015 et en cours pour les 74 autres localités.
2.08	Mettre en œuvre le Projet de Renforcement des Infrastructures Electriques et d’Electrification Rurale (PRIELER)	Amélioration de l’accès aux services énergétiques modernes	Taux d’accès à l’électricité	SONABEL		X	8 969	6457,68	72%	Au 31 décembre 2015, l’on dénombre 71 localités électrifiées sur les 89 prévues. La difficulté majeure rencontrée est liée à la faible capacité de l’entreprise du lot 1 dans l’exécution des travaux d’électrification des localités. La totalité du montant prévu n’a pas pu être décaissée à cause du retard accusé dans la réalisation des travaux d’électrification dans les 18 localités restantes. Les travaux sont engagés dans ces 18 localités et n’ont pas pu être achevés.
2.09	Mettre en œuvre le Projet	Amélioration de l’accès aux	Taux d’accès à l’électricité	FDE		X	2 000	40	2%	En 2015, il était prévu l’électrification de dix (10) localités dans le cadre de la TDE 2015.

N°	Mesure ou action(1)	Domaine prioritaire de la SCADD(2)	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	Etat de réalisation		Coût (en millions FCFA)		Taux d'exécution financière	Commentaires
					Réalisée	Non Réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visée		
Programme 2 : "Energie"										
Rendre l'énergie disponible et accessible à tous										
	d'électrification des localités sur financement de la Taxe de Développement de l'Electrification (TDE) 2015	services énergétiques modernes								Cependant, les études techniques détaillées ont permis de retenir vingt une (21) localités à électrifier au regard du budget disponible. Toutefois, un retard a été accusé dans la passation des marchés ; ce qui limite l'exécution de cette mesure au stade d'attribution des marchés. Au 31 décembre 2015, les résultats transmis à la DGCMEF pour publication.
2.10	Mettre en œuvre le Projet d'Appui au Sous-secteur de l'Electricité (PASEL)	Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes	Taux d'accès à l'électricité	DGE/SON ABEL/FDE		X	6 325	2722,9	43,05%	La mise en œuvre effective du projet a démarré à travers le recrutement d'entreprises pour la construction et la supervision des travaux et l'élaboration des TDRs pour la réalisation des différentes études.
2.11	Mettre en œuvre les Projets de la Facilité Energie II de l'Union Européenne (projet ELSA)	Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes	Taux d'accès à l'électricité	FDE		X	400	280	70%	Cinq (05) localités ont fait l'objet d'une réception provisoire (MARKOYE, LILINGO, GAGARA, ZOUNGOUWAYE et SALMOSSI) toutes raccordées au réseau national interconnecté. Les difficultés rencontrées et qui retardé l'exécution de la mesure sont : - la non application de la clause d'origine dans la fourniture du matériel, - et l'approvisionnement du chantier en poteaux béton.
2.12	Organiser la conférence internationale sur les biocarburants	Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes	Taux d'accès à l'électricité	DGE		X	150	-	-	Initialement prévue en 2014, la mesure n'a pas pu être réalisée du fait de la survenue de la fièvre à virus Ebola. En rappel, la réalisation de cette mesure est biennale et sa programmation en 2015 a été faite dans l'espoir d'une mobilisation de ressources conséquentes pour la réalisation de la conférence

N°	Mesure ou action(1)	Domaine prioritaire de la SCADD(2)	Indicateur sectoriel de rattachement	Structures responsables	Etat de réalisation		Coût (en millions FCFA)		Taux d'exécution financière	Commentaires
					Réalisée	Non Réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visée		
Programme 2 : "Energie"										
Rendre l'énergie disponible et accessible à tous										
										internationale sur le solaire «Africasolar».
2.13	Régler les arriérés de subvention d'équilibre due par l'Etat à la SONABEL	Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes	Taux d'accès à l'électricité	SONABEL		X	8 000	8 000	100%	Cette mesure est consacrée au paiement, à la SONABEL, du montant restant dû par l'Etat au titre de la subvention d'équilibre pour l'exercice 2013 évaluée à 12 milliards. Ce montant est estimé à 8 milliards de francs CFA représentant le solde entre le montant total dû et le cumul des versements reçus.
2.14	Réduire le coût des combustibles utilisés par la SONABEL	Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes	Taux d'accès à l'électricité	SONABEL		X	-	-	-	Au 31 décembre 2015, les négociations autour de cette mesure ont été infructueuses.
2.15	Règlement partiel des arriérés de paiement dus par la SONABEL à la SONABHY	Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes	Taux d'accès à l'électricité	SONABEL		X	-	-	-	Au 31 décembre 2015, aucun versement n'a été fait au profit de la SONABHY en dehors des traites ordinaires, du fait de la situation financière difficile que connaît la SONABEL.
2.16	Electrification des quartiers périphériques de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes	Taux d'accès à l'électricité	SONABEL		X	4 000	-	-	L'analyse est faite et les résultats doivent être transmis à la DGCMEF pour publication.
Total Axe 2 ou Programme 2 en nombre										
Total mesures et actions Axe 2 ou Programme 2										
Total Axe 2 ou Programme 2 en pourcentage										

Annexe 3 : Eléments de bilan du fonctionnement du CSD en 2015

INFORMATIONS GÉNÉRALES							
Référence de l'arrêté portant organisation et fonctionnement du CSD : Arrêté n°2014-024/MME/CAB du 19 février 2014		Disponibilité d'une matrice sectorielle de performance 2017-2019 : Oui /_/ Non /_x_/					
REVUES SECTORIELLES							
		Revue annuelle 2015	Revue à mi-parcours 2015				
Date du début de la transmission aux membres du CSD, du courrier (électronique ou physique) de la convocation comprenant les documents de travail		/_17/_02/_2015_/	/_14/_07/_2015_/				
Date de tenue de la revue		/_24/_02/_2015_/	/_24/_07/_2015_____/				
Taux des présences effectives (en %) = nombre total des participants statutaires présents à la revue / nombre total des membres statutaires du CSD		80%					
Représentativité de l'administration publique (présence du président ou du vice-président du CSD)		Oui /_x_/ Non /__/_	Oui /__/_ Non /__/_				
Représentativité des collectivités territoriales (présence d'au moins un membre statutaire)		Oui /__/_ Non /_x_/	Oui /__/_ Non /__/_				
Représentativité du secteur privé (présence d'au moins un membre statutaire)		Oui /_x_/ Non /__/_	Oui /__/_ Non /__/_				
Représentativité de la société civile (présence d'au moins un membre statutaire)		Oui /__/_ Non /_x_/	Oui /__/_ Non /__/_				
Représentativité des Partenaires techniques et financiers (PTF) (présence du chef de file sectoriel ou de son suppléant)		Oui /_x_/ Non /__/_	Oui /__/_ Non /__/_				
GROUPES THÉMATIQUES DE TRAVAIL ET/OU SOUS-SECTEURS							
Dénomination du groupe ou du sous-secteur	Nombre de réunions tenues au 1 ^{er} semestre 2015	Taux moyen des présences effectives (en %) = nombre total moyen des participants statutaires présents par réunion* / nombre total des membres statutaires du groupe	Taux des présences effectives des représentants des catégories de membres aux réunions du groupe = nombre de présences effectives / nombre de réunions du groupe				
			Administration publique	Collectivités territoriales	Secteur privé	Société civile	PTF
GT-MC	-						
GT-E	-						
GT-PS	-						

*Nombre total moyen des participants statutaires présents par réunion = somme des nombres de participants statutaires présents par réunion / nombre de réunions tenues du groupe

Annexe 5 : tableau de notation du CSD renseigné pour l'année 2015

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère		Note	
					Points	Maximum
1	Existence d'un texte réglementaire en cours de validité, précisant les attributions, la composition, les modalités de fonctionnement et les produits attendus des travaux du cadre de dialogue	Arrêté portant création, composition attributions, organisation et fonctionnement du CSD-MCE	Arrêté n° 2014-024/MME/CAB du 19 février 2014		1	1
2	Existence d'au moins un référentiel de planification en cours de validité (politique, stratégie, plan, programme, projet) relevant du cadre de dialogue	Politique sectorielle des mines (POSEM) politique sectorielle de l'Energie (POSEN)	Adoptées le 16 octobre 2013 en Conseil des Ministres		1	1
3	Respect du délai de convocation de la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Courrier électronique du secrétariat technique du CSD- MCE transmettant aux participants, la convocation du président du cadre de dialogue, ainsi que les projets de matrice 2016-2018 et de rapport de performance 2014	14 février 2015	7 jours au plus tard, avant la date de la tenue de la revue annuelle	1	1
				Moins de 7 jours avant la date de la tenue de la revue annuelle	0	
4	Tenue dans les délais prescrits, de la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la revue annuelle	24 février 2015	En janvier ou février	1	1
				En dehors de janvier ou de février	0	
5	Respect du délai de convocation de la revue à mi-parcours qui a eu lieu l'année 2015	Courrier électronique du secrétariat technique du CSD-MCE transmettant aux participants, la lettre de convocation du président du cadre de dialogue, ainsi que le projet de rapport à mi-parcours 2015	15 juillet 2015	7 jours au plus tard, avant la date de la tenue de la revue à mi-parcours	1	1
				Moins de 7 jours avant la date de la tenue de la revue à mi-parcours	0	
6	Tenue dans les délais prescrits, de la revue à mi-parcours qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la revue à mi-parcours	24 juillet 2015	En juillet	1	0
				En dehors de juillet	0	
7	Conformité à son canevas d'élaboration, de la matrice de performance validée par la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la séance de travail avec le STN/SCADD	Bonne conformité	Très bonne conformité	5	4
				Bonne conformité	4	
				Conformité insuffisante	2	
				Mauvaise conformité	1	
8	Conformité à son canevas d'élaboration, du rapport annuel de performance qui a été validé à la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la séance de travail avec le STN/SCADD	Très bonne conformité	Très bonne conformité	5	5
				Bonne conformité	4	
				Conformité insuffisante	2	
				Mauvaise conformité	1	
9	Conformité à son canevas d'élaboration, du rapport à mi-parcours validé à la revue à mi-parcours qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la séance de travail avec le STN/SCADD	Très bonne conformité	Très bonne conformité	5	5
				Bonne conformité	4	
				Conformité insuffisante	2	
				Mauvaise conformité	1	

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère		Note	
					Points	Maximum
10	Présidence effective par le président ou un vice-président du cadre de dialogue, de la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la revue annuelle	Ministre des Mines et de l'Energie	Président ou vice-président	1	1
				Autre personne	0	
11	Présidence effective par le président ou un vice-président du cadre de dialogue, de la revue à mi-parcours qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la revue à mi-parcours	Ministre des Mines et de l'Energie	Président ou vice-président	1	1
				Autre personne	0	
12	Présence effective des différentes catégories d'acteurs à la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la revue annuelle	Présence effective des représentants de l'administration publique, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des Partenaires techniques et financiers (PTF) ou des Organisations non gouvernementales (ONG), projets et programmes	Présence effective des représentants des 5 catégories	5	4
				Présence effective des représentants de 4 catégories	4	
				Présence effective des représentants de 3 catégories	3	
				Présence effective des représentants de 2 catégories	2	
				Présence effective des représentants d'1 catégorie	1	
13	Présence effective des différentes catégories d'acteurs à la revue à mi-parcours qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la revue à mi-parcours	Présence effective des représentants de l'administration publique, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des PTF ou des ONG, projets et programmes	Présence effective des représentants des 5 catégories	5	5
				Présence effective des représentants de 4 catégories	4	
				Présence effective des représentants de 3 catégories	3	
				Présence effective des représentants de 2 catégories	2	
				Présence effective des représentants d'1 catégorie	1	

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère	Note	
				Points	Maximum
14	Tenue effective au cours de l'année 2015, des réunions des groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	Compte-rendu d'au moins 4 réunions par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	Dates de tenue des réunions	Au moins 4 réunions tenues en moyenne par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	3
				3 réunions tenues en moyenne par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	
				2 réunions tenues en moyenne par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	
				1 réunion tenue en moyenne par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	
				0 réunion tenue en moyenne par groupes thématiques de travail, sous-secteurs ou commissions de travail	
15	Diffusion aux membres du cadre de dialogue, de la matrice de performance, du rapport annuel de performance et du rapport à mi-parcours qui ont été validés respectivement, à la revue annuelle et à la revue à mi-parcours qui ont eu lieu l'année 2015	Courriers électroniques du secrétariat technique du cadre de dialogue ayant transmis aux membres du cadre de dialogue, la matrice de performance, le rapport annuel de performance et le rapport à mi-parcours	Dates d'envoi des courriers électroniques	Diffusion des 3 documents	3
				Diffusion de 2 documents	
				Diffusion d'1 document	
				Diffusion d'aucun document	
16	Appréciation du taux global de la réalisation des mesures et actions programmées pour l'année 2015	Rapport annuel de performance du cadre de dialogue validé par la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Taux global de la réalisation des mesures et actions programmées pour l'année 2015	≥ 90%	22
				[80%, 90%[	
				[70%, 80%[	
				[60%, 70%[	
				[50%, 60%[	
				< 50%	
17	Appréciation du taux d'exécution financière global des mesures et actions programmées pour l'année 2015	Rapport annuel de performance du cadre de dialogue validé par la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Taux d'exécution financière global des mesures et actions programmées pour l'année 2015	≥ 90%	9
				[80%, 90%[	
				[70%, 80%[	
				[60%, 70%[	
				[50%, 60%[	
				< 50%	

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère	Note
Total				67
Note totale			Appréciation globale de la performance	
≥ 75			Très bonne performance	
[50, 75[			Bonne performance	
[25, 50[			Performance insuffisante	
< 25			Mauvaise performance	

Annexe 6 : tableau de notation du STN/SCADD renseigné pour l'année 2015

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère		Note	
					Points	Maximum
1	Convocation dans les délais prescrits, de la pré-revue qui a eu lieu l'année 2015	Courrier électronique du STN/SCADD ayant transmis aux participants la lettre de convocation du Secrétaire général du Ministère de l'économie et des finances, ainsi que les projets de matrice et de rapport de performance	Date d'envoi du courrier électronique	7 jours au plus tard, avant la date de la tenue de la pré-revue	1	1
				Moins de 7 jours avant la date de la tenue de la pré-revue	0	
2	Tenue dans les délais prescrits, de la pré-revue qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la pré-revue	Date de la tenue de la pré-revue	En mars	0,5	0,5
				En dehors de mars	0	
3	Transmission dans les délais prescrits, du projet de compte-rendu de la pré-revue qui a eu lieu l'année 2015	Courrier électronique du STN/SCADD ayant transmis aux participants le projet de compte-rendu de la pré-revue	Date d'envoi du courrier électronique	Dans les 7 jours suivant la date de la tenue de la pré-revue	0,5	0,5
				Plus de 7 jours après la date de la tenue de la pré-revue	0	
4	Diffusion dans les délais prescrits, du compte-rendu signé de la pré-revue qui a eu lieu l'année 2015	Courrier électronique du STN/SCADD ayant transmis aux participants le compte-rendu signé de la pré-revue	Date d'envoi du courrier électronique	3 semaines au plus tard après la date de la tenue de la pré-revue	1	1
				Plus de 3 semaines après la date de la tenue de la pré-revue	0	
5	Convocation dans les délais prescrits, de la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Courrier électronique du STN/SCADD ayant transmis aux participants, la lettre de convocation du Président du Comité national de pilotage de la SCADD (CNP/SCADD), ainsi que les projets de matrice et de rapport de performance	Date d'envoi du courrier électronique	15 jours au plus tard, avant la date de la tenue de la revue annuelle	1	1
				Moins de 15 jours avant la date de la tenue de la revue annuelle	0	
6	Tenue dans les délais prescrits, de la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la revue annuelle	Date de la tenue de la revue annuelle	En avril	0,5	0,5
				En dehors d'avril	0	
7	Transmission dans les délais prescrits, du projet de compte-rendu de la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Courrier électronique du STN/SCADD ayant transmis aux participants, le projet de compte-rendu de la revue annuelle	Date d'envoi du courrier électronique	Dans les 7 jours suivant la date de la tenue de la revue annuelle	0,5	0,5
				Plus de 7 jours après la date de la tenue de la revue annuelle	0	

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère		Note	
					Points	Maximum
8	Diffusion dans les délais prescrits, du compte-rendu signé de la revue annuelle qui a eu lieu l'année 2015	Courrier électronique du STN/SCADD ayant diffusé aux participants, le compte-rendu signé de la revue annuelle	Date d'envoi du courrier électronique	3 semaines au plus tard après la date de la tenue de la revue annuelle	1	1
				Plus de 3 semaines après la date de la tenue de la revue annuelle	0	
9	Diffusion dans les délais prescrits, du rapport de performance à mi-parcours de la SCADD de l'année 2015	Courrier électronique du STN/SCADD ayant diffusé le rapport de performance à mi-parcours	Date d'envoi du courrier électronique	Au plus tard, à la fin du mois d'août	0,5	0,5
				Après le mois d'août	0	
10	Diffusion aux membres du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD, du rapport de performance et de la matrice de performance de la SCADD, validés à la revue annuelle de la SCADD qui a eu lieu l'année 2015	Courriers électroniques du STN/SCADD ayant diffusé aux membres du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD, le rapport de performance et la matrice de performance de la SCADD	Date d'envoi des courriers électroniques	Diffusion des 2 documents	1	1,5
				Diffusion d'1 document	0,5	
				Diffusion d'aucun document	0	
11	Diffusion dans les délais prescrits, des rapports trimestriels de l'état de l'avancement de la réalisation des mesures et actions de l'année 2015 de la matrice de performance de la SCADD	Courriers électroniques du STN/SCADD ayant diffusé les rapports trimestriels	Date d'envoi du courrier électronique pour le rapport du 1 ^{er} trimestre	Au plus tard, à la fin de la troisième semaine d'avril	0,5	2
				Après la troisième semaine d'avril	0	
			Date d'envoi du courrier électronique pour le rapport du 2 ^{ème} trimestre	Au plus tard, à la fin de la troisième semaine de juillet	0,5	
				Après la troisième semaine de juillet	0	
			Date d'envoi du courrier électronique pour le rapport du 3 ^{ème} trimestre	Au plus tard, à la fin de la troisième semaine d'octobre	0,5	
				Après la troisième semaine d'octobre	0	
			Date d'envoi du courrier électronique pour le rapport du 4 ^{ème} trimestre	Au plus tard, à la fin de la troisième semaine de janvier de l'année N	0,5	
				Après la troisième semaine la troisième semaine de janvier de l'année N	0	

N°	Critère d'évaluation	Source de vérification	Renseignement du critère		Note	
					Points	Maximum
12	Présence effective d'un représentant du STN/SCADD à la revue annuelle du cadre de dialogue qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la revue annuelle du cadre de dialogue	Présence effective à la revue annuelle		1	1
			Absence à la revue annuelle		0	
13	Présence effective d'un représentant du STN/SCADD à la revue à mi-parcours du cadre de dialogue qui a eu lieu l'année 2015	Compte-rendu de la revue à mi-parcours du cadre de dialogue	Présence effective à la revue à mi-parcours		1	0
			Absence à la revue à mi-parcours		0	
14	Appréciation par le cadre de dialogue de la qualité de l'accompagnement du STN/SCADD, au cours de l'année 2015	Compte-rendu de la séance de travail avec le STN/SCADD	Très bonne appréciation	Très bonne appréciation	18	18
				Bonne appréciation	14	
				Mauvaise appréciation	10	
				Très mauvaise appréciation	6	
Total						30
Note totale			Appréciation globale de la performance			
≥ 22,5			Très bonne performance			
[15, 22,5[			Bonne performance			
[7,5, 15[			Performance insuffisante			
<7,5			Mauvaise performance			

Autres annexes pertinentes

Annexe 6 : Liste des localités électrifiées en 2015 (provisoire)

N°	Localité	Organe d'exécution
1	BANGASSOGO	PRIELER / SONABEL
2	BARABOULE	PRIELER / SONABEL
3	BEREBA	PRIELER / SONABEL
4	BOMBOROKOUY	PRIELER / SONABEL
5	BOUSSOUM	PRIELER / SONABEL
6	DAKA	PRIELER / SONABEL
7	DIEMBENDE	PRIELER / SONABEL
8	DIOHOUN	PRIELER / SONABEL
9	DJIBASSO	PRIELER / SONABEL
10	DOUMAM	PRIELER / SONABEL
11	FALAGOUNTOU	PRIELER / SONABEL
12	GANGAOL	PRIELER / SONABEL
13	GBOMBLORA	PRIELER / SONABEL
14	GNIMINI	PRIELER / SONABEL
15	GODE	PRIELER / SONABEL
16	GOUYALLE	PRIELER / SONABEL
17	KAMPELSEZOUGOU	PRIELER / SONABEL
18	KARABA	PRIELER / SONABEL
19	KIE	PRIELER / SONABEL
20	KIEMBARA	PRIELER / SONABEL
21	KOLONKA	PRIELER / SONABEL
22	KONANKOÏRA	PRIELER / SONABEL
23	KORIZENA	PRIELER / SONABEL
24	KOUY	PRIELER / SONABEL
25	KWARE-MANGUEL	PRIELER / SONABEL
26	LOUKOURA (IOLONIORO)	PRIELER / SONABEL
27	MADOUBA	PRIELER / SONABEL
28	MEDEGA	PRIELER / SONABEL
29	NEBIELANAYOU	PRIELER / SONABEL
30	NIANKORE	PRIELER / SONABEL
31	OUANOBIAN	PRIELER / SONABEL
32	PARANWIGUE	PRIELER / SONABEL
33	SAAGHIN	PRIELER / SONABEL
34	SIBY	PRIELER / SONABEL
35	TAPARKO	PRIELER / SONABEL
36	TIEME	PRIELER / SONABEL
37	TOENI	PRIELER / SONABEL
38	VILLAGE MINE	PRIELER / SONABEL
39	YOUNGOU	PRIELER / SONABEL
40	ZOURMA	PRIELER / SONABEL

N°	Localité	Organe d'exécution
41	NAKO	PRIELER / SONABEL
42	OUOLO	PRIELER / SONABEL
43	OURY	PRIELER / SONABEL
44	SIOU	PRIELER / SONABEL
45	SAFANÉ	PRIELER / SONABEL
46	KOUGNY	PRIELER / SONABEL
47	DIÉRE	PRIELER / SONABEL
48	NIARÉ	PRIELER / SONABEL
49	KOSSÉ	PRIELER / SONABEL
50	YÉ	PRIELER / SONABEL
51	YENDÉRE	PRIELER / SONABEL
52	TIMPERÉBA	PRIELER / SONABEL
53	OUANGOLO	PRIELER / SONABEL
54	FOLONZO	PRIELER / SONABEL
55	MANGODARA	PRIELER / SONABEL
56	OUÉLÉNI	PRIELER / SONABEL
57	NIÉGO	PRIELER / SONABEL
58	BOZO	PRIELER / SONABEL
59	BOURA	PRIELER / SONABEL
60	ZAMBO	PRIELER / SONABEL
61	BAPLA	PRIELER / SONABEL
62	DIARABAKOKO	PRIELER / SONABEL
63	KOPPER	PRIELER / SONABEL
64	GUÉGUÉRE	PRIELER / SONABEL
65	PONTIÉBA	PRIELER / SONABEL
66	TÉNOULÉ	PRIELER / SONABEL
67	KOURINION	PRIELER / SONABEL
68	DIÉRI	PRIELER / SONABEL
69	SAMOGHIRI	PRIELER / SONABEL
70	DJIGOUÉRA	PRIELER / SONABEL
71	BOALA	SONABEL
72	LENA	SONABEL
73	SATIRI	SONABEL
74	DOROSSIAMSSO	SONABEL
75	BOUDIGUI	SONABEL
76	TITABE	SONABEL
77	BOUSSOUMA	SONABEL
78	TIODE	SONABEL
79	PIBAORE	SONABEL
80	ZAWARA	SONABEL
81	GOMBORO	SONABEL
82	BALOGO	SONABEL

N°	Localité	Organe d'exécution
83	GOGO	SONABEL
84	TENSOBTENGA	SONABEL
85	SALOGO	SONABEL
86	OUIINDIGUI	SONABEL
87	BONDIGUI	SONABEL
88	NIANKORODOUGOU	SONABEL
89	LOUMANA	SONABEL
90	KAYAN	SONABEL
91	DOLO	SONABEL
92	GAO	SONABEL
93	KYON	SONABEL
94	KORDIE (PRIELER)	SONABEL
95	POMPOÏ	SONABEL
96	ZONSÉ	SONABEL
97	LIPTOUGOU	SONABEL
98	NAGBINGOU(TRIBUTAIRE AFD)	SONABEL
99	SALMOSSI	FDE
100	LILINGO	FDE
101	GAGARA	FDE
102	ZOUNGOUWAYE	FDE
103	MIKELEDOUGOU	FDE
104	NAFONA	FDE
105	CHARAM-CHARAM	FDE
106	LILLINGO	FDE
107	BELERIBE 1	TEAM-9
108	BELERIBE 2	TEAM-9
109	DOUABIE	TEAM-9
110	MOULINA	TEAM-9
111	PAURI	TEAM-9
112	TIPONI	TEAM-9
113	ZECCO	TEAM-9
114	GONRE	TEAM-9
115	ZIOU	TEAM-9
116	GUELWONGO	TEAM-9